



Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2025-2026

Séance plénière du vendredi 5 décembre 2025

Compte rendu

Sommaire

	Pages
EXCUSÉS	4
ORDRE DU JOUR	4
COMMUNICATIONS	
• <i>COMPOSITION DES COMMISSIONS</i>	4
• <i>RAPPORT DE COMMISSION</i>	4
• <i>TRAVAUX BUDGÉTAIRES</i>	4
• <i>QUESTIONS ÉCRITES</i>	4
• <i>NOTIFICATIONS</i>	4

INTERPELLATIONS

- LES ACTIONS ET LE NOUVEAU SITE INTERNET RELATIFS AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

LE NOUVEAU SITE INTERNET DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SUITE À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉRADICATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Interpellation jointe de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Cruysmans, Mme Gisèle Mandaila et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 4

- L'AGGRAVATION DE LA CRISE SUICIDAIRE CHEZ LES JEUNES EN RÉGION BRUXELLOISE

de Mme Cécile Vainsel

LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Interpellation jointe de Mme Kristela Bytyçi

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

(Oratrices : Mme Cécile Vainsel, Mme Kristela Bytyçi, Mme Gisèle Mandaila, Mme Sofia Bennani et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 9

- LES ACTIONS MENÉES CONTRE LES MARIAGES FORCÉS

de Mme Françoise Schepmans

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

(Oratrices : Mme Françoise Schepmans et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 14

- LES CONSÉQUENCES À BRUXELLES DE LA SUPPRESSION DES 7^{ÈMES} ANNÉES QUALIFIANTES

de M. Mohamed Ouriaghli

L'IMPACT DE LA RÉFORME DE LA SUPPRESSION DES 7^{ÈMES} ANNÉES QUALIFIANTES SUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Interpellation jointe de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

et à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Loubna Azghoud, M. Bruno Bauwens et M. Rudi Vervoort, ministre) 16

QUESTIONS ORALES

- LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME SOURCE HUB

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 20

• LA PRÉVENTION DE L'INCESTE ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LES ÉCOLES RELEVANT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
de Mme Loubna Azghoud	
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille	
et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
(Orateurs : Mme Loubna Azghoud et M. Rudi Vervoort, ministre)	21
• LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE L'AUTISME BRUXELLOISE ET LE SUIVI DU DÉPLOIEMENT	
de M. Mohamed Ouriaghli	
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et M. Rudi Vervoort, ministre)	22
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	
• LES HUIT LICENCIEMENTS À BX1	
de Mme Patricia Parga Vega	
LE PLAN DE RESTRUCTURATION CHEZ BX1	
Question d'actualité jointe de Mme Angelina Chan	
à Mme Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
(Orateurs : Mme Patricia Parga Vega, Mme Angelina Chan et M. Rudi Vervoort, ministre)	24
• LES BUS SANS ASSURANCE	
de Mme Stéphanie Lange	
LA SITUATION DES 335 ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP PRIVÉS DE BUS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	
Question d'actualité jointe de M. Kalvin Soiresse Njall	
à Mme Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	
(Orateurs : Mme Stéphanie Lange, M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre)	25
CLÔTURE	26
ANNEXES	
• ANNEXE 1 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS	27
• ANNEXE 2 : COUR CONSTITUTIONNELLE	29

Présidence de M. Bertin Mampaka Mankamba, président

La séance plénière est ouverte à 9h42.

Mme Sofia Bennani prend place au Bureau en qualité de secrétaire.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 21 novembre 2025 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Leila Agic, M. Mustapha Akouz, Mme Isabelle Emmery et M. Matteo Segers ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du vendredi 28 novembre 2025, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 5 décembre 2025.

À la demande de Mme Isabelle Emmery, excusée, sa question orale concernant la préservation de la rocallie de la section d'horticulture de l'Institut Redouté Peiffer (3.4.) est transformée en question écrite.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition des commissions

M. le président.- Par courriel du 26 novembre 2025, le groupe Les Engagés m'a informé du remplacement de M. Christophe De Beukelaer par M. Elhadj Moussa Diallo en qualité de membre de la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement.

Rapport de commission

M. le président.- En sa réunion du 3 décembre 2025, la commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, vérifié et apuré le compte 2024 du Parlement francophone bruxellois. Le rapport vous sera adressé très bientôt.

Travaux budgétaires

M. le président.- En application des articles 73.4, alinéa 2, et 73.5 du règlement, la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a, en sa réunion du 12 novembre 2025, entendu l'exposé de la ministre-présidente. Le procès-verbal de cette réunion vous a été adressé par courriel.

Questions écrites

M. le président.- Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Kristela Bytyçi et M. Mohamed Ouriaghli à Mme Barbara Trachte et M. Alain Maron.

Notifications

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudiciales qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LES ACTIONS ET LE NOUVEAU SITE INTERNET RELATIFS AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

LE NOUVEAU SITE INTERNET DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, SUITE À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉRADICATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Interpellation jointe de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les violences faites aux femmes constituent un enjeu majeur de nos sociétés. Elles ont des conséquences non négligeables sur la vie quotidienne, la santé physique et mentale, ainsi que sur la participation sociale et professionnelle des victimes.

Ces violences aux formes multiples et souvent peu visibles vont des violences conjugales et sexuelles aux violences économiques, au harcèlement et au cyberharcèlement sexiste. Elles concernent également des pratiques telles que les mutilations génitales féminines, les violences liées à l'honneur, les mariages forcés ou encore certaines violences gynécologiques et obstétricales.

De telles situations affectent gravement la vie quotidienne, la santé et la sécurité des femmes, et appellent une réponse coordonnée et adaptée pour la protection et l'accompagnement de celles-ci.

La prise en charge des victimes repose en grande partie sur l'accès à des structures spécialisées – notamment les maisons d'accueil –, qui leur offrent un refuge temporaire et proposent un accompagnement psychosocial et juridique. Ces lieux constituent un point d'ancre essentiel pour les femmes confrontées à des situations de danger ou d'isolement, mais la demande reste élevée et les besoins en matière d'hébergement, de suivi et de ressources humaines sont significatifs.

La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française ont ainsi lancé, en collaboration avec des associations spécialisées, le site internet stop-violences-femmes.be pour informer, orienter et soutenir toutes les personnes concernées par la problématique. Cet outil s'adresse aux victimes, aux personnes en questionnement sur leur situation, aux proches et aux témoins, mais aussi aux personnes qui s'interrogent sur leurs propres comportements violents ainsi qu'aux professionnels confrontés à ces réalités. Le site offre

également un accès simplifié aux lignes d'écoute, aux tchats d'accompagnement et à un agenda des événements liés aux violences faites aux femmes. En bref, il offre aux victimes et à leurs proches un accès rapide à des informations et des solutions adaptées à leur situation.

Quel rôle concret la Commission communautaire française a-t-elle joué dans l'élaboration, le financement, la gestion et la gouvernance du site web ? Dans quelle mesure les informations collectées seront-elles utilisées pour ajuster l'offre de services à Bruxelles ?

Des actions de communication, menées par la Commission communautaire française seule ou en partenariat avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont-elles prévues ou en cours pour faire connaître le site internet aux différents publics concernés (victimes, proches, auteurs potentiels et professionnels) sur le territoire bruxellois ? Quels canaux et quels publics cibles visez-vous en priorité ?

La Commission communautaire française soutient-elle ou porte-t-elle des initiatives pour coordonner efficacement les maisons d'accueil, les services sociaux, les associations spécialisées et les professionnels de première ligne au profit d'un suivi complet et individualisé des victimes, en articulation avec les ressources proposées sur le site web ?

Pourriez-vous dresser un bilan global de la politique menée par la Commission communautaire française ces dernières années en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ? Quelles sont les principales mesures mises en œuvre ? Qu'en est-il de l'évolution des moyens budgétaires, des partenariats développés, des indicateurs de suivi utilisés et des éventuels constats de lacunes ou de besoins non couverts ?

Enfin, comment ce bilan s'articule-t-il avec les plans d'actions existants aux niveaux fédéral, communautaire et régional ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Jamal Ikazban (PS).- Madame la ministre-présidente, vous n'ignorez pas qu'initialement, mon intervention devait prendre la forme d'une simple question orale, mais que le Bureau élargi l'a requalifiée en interpellation. À juste titre, d'ailleurs, car ce sujet ne peut plus être traité à la marge. Il requiert toute notre attention et toute notre responsabilité politique.

Puisqu'il est question de responsabilité politique, permettez-moi de rappeler une évidence trop souvent ignorée : la violence à l'égard des femmes est partout. Elle traverse toutes les sphères de la société, y compris la nôtre, celle du débat public et de l'action politique. Je ne reviendrai pas en détail sur les mots prononcés récemment par un responsable politique et relayés par la presse, lorsqu'il s'est adressé à son interlocuteur – un homme, je le souligne – en lui lançant : « Arrête de geindre comme une fillette ! ».

Ces mots ne sont pas anodins, chers collègues. Ils ne sont pas maladroits et ne relèvent pas de l'humour. Ils participent d'une culture profondément ancrée qui rabaisse silencieusement, mais efficacement, les femmes. Il normalise le mépris. Il entretient l'idée que le féminin serait synonyme de faiblesse.

Nous ne pouvons plus laisser passer de tels propos ! C'est aussi cela, la violence à l'égard des femmes. Cette violence symbolique et quotidienne, sous couvert de banalité nourrit toutes les autres formes de violence.

Je regrette de devoir le rappeler ici, mais c'est indispensable : avant d'exiger le changement, commençons par regarder nos propres pratiques et paroles, et balayons devant nos portes.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Commission communautaire française, en collaboration avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, a lancé le site stop-violences-femmes.be. Cet outil se veut clair, sécurisé et accessible, afin d'informer, soutenir et orienter efficacement les victimes, leurs proches et tous les professionnels.

Je souhaite rappeler avec force que les violences faites aux femmes demeurent un phénomène massif, systémique et profondément enraciné dans notre société. Elles touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et prennent des formes multiples : violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, numériques. Ces réalités appellent une mobilisation constante et des dispositifs solides pour prévenir les violences, protéger les victimes et soutenir l'ensemble des acteurs de terrain.

Madame la ministre-présidente, je souhaiterais vous poser une série de questions relatives à ce nouvel outil et, plus largement, à l'action de la Commission communautaire française en la matière depuis le début des affaires courantes.

Quel budget la Commission communautaire française a-t-elle consacré au développement, à la gestion et à la promotion du site stop-violences-femmes.be ?

Disposez-vous déjà de premiers indicateurs de fréquentation de ce site – nombre de visites, profils ou types de consultation – et, le cas échéant, des premières données relatives à des mises en contact avec des services d'aide ou des structures partenaires ?

Quelles garanties d'accessibilité ont été intégrées au site ? Je pense au multilinguisme, à la lisibilité, à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, mais aussi à celles qui disposent de peu ou pas du tout d'accès au numérique. Quelles solutions alternatives « hors ligne » sont prévues pour ne laisser personne de côté ?

Dans le cadre du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, quelles mesures sont déjà mises en œuvre par la Commission communautaire française en partenariat avec vos homologues ?

Plus largement, quelles autres actions la Commission communautaire française a-t-elle engagées depuis le début de la période des affaires courantes afin d'assurer la continuité et la cohérence des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PS et Ecolo)*

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Je salue la mise en place de ce site internet, qui centralise de nombreuses ressources. C'est un bon outil d'éducation et de signalement.

En surfant sur ce site, on ne peut que constater qu'il a été bien étudié et mis au point avec l'aide de représentants de victimes. Un seul clic permet en effet de retomber sur la page neutre de recherche de Google. Cela permet aux victimes de masquer très rapidement qu'elles sont en train de chercher de l'aide si elles sont « prises en défaut ». De la même manière, un autre bouton permet d'effacer un historique, ce qui est également très important.

À mes yeux, ce site est le point d'orgue de plusieurs années d'intensification des efforts en matière de droits des femmes. C'est surtout un bon exemple d'approche transversale entre les niveaux de pouvoirs et entre les différentes thématiques liées aux violences faites aux femmes.

Si je prends la parole ce matin, c'est avant tout pour exprimer mon inquiétude, car la situation politique bruxelloise actuelle restreint la poursuite de ces efforts.

Au niveau fédéral, le Gouvernement Arizona a fait des femmes des cibles à abattre – et certains partis politiques présents dans cette Assemblée en portent aussi la responsabilité – en supprimant la pension de survie, en diminuant les pensions des femmes, etc. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les femmes sont les oubliées du budget, puisque les politiques publiques ne prévoient plus aucune transversalité et que certaines mesures, dont la non-indexation du budget lié aux crèches, vont frapper les femmes de plein fouet. Nous sommes donc en train de perdre tous les aspects structurels liés aux droits des femmes.

Certes, des avancées ont été enregistrées, comme les centres de prise en charge des violences sexuelles, les cellules EVA, ou encore l'inscription du féminicide dans la loi.

Je n'évoque pas ces progrès par nostalgie, mais pour rappeler que le groupe Ecolo avait dit à l'époque qu'ils ne pouvaient constituer qu'un début.

Aujourd'hui, une certaine morosité m'envahit quand je prends la parole sur ce sujet, car je sens que nous nous trouvons dans un tournant assez réactionnaire, que les féministes qualifient de « *backlash* ». Il s'agit d'une phase brutale de retour de bâton, qui surgit après une période d'avancées, lorsque les politiques et les discours conservateurs se renforcent et se durcissent soudain pour mieux se coordonner. Nous traversons ce type de phase.

Je n'ai pas de questions spécifiques à vous adresser. Nous avons apporté notre pierre à l'édifice ces dernières années, mais je voudrais profiter de cette tribune pour rappeler que les initiatives que nous venons d'évoquer ne peuvent représenter qu'un début.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Ecolo et PS)

Mme Marie Cruysmans (Les Engagés). La Région bruxelloise est malheureusement pleinement concernée par la problématique des violences faites aux femmes. Les constats relatifs à ces violences sont alarmants, d'autant que ces violences revêtent de multiples formes et touchent toutes les couches de la population.

Les violences en question sont en effet d'ordre psychologique, physique, sexuel ou encore économique, mais prennent aussi la forme de mariages forcés, de mutilations génitales, de cyberharcèlement ou de violences gynécologiques et obstétricales. Du sexismme ordinaire au féminicide, ces violences s'inscrivent dans un continuum, et aucun de ces actes n'est anodin. Chaque fait de violence est un fait de trop.

Selon l'enquête régionale de sécurité 2024 menée par safe.brussels, une Bruxelloise sur cinq déclare avoir été victime de harcèlement de rue. De même, 15 % des Bruxelloises rapportent des violences psychologiques en dehors de la sphère familiale, et 8 % des violences au sein de cette même sphère. La police fédérale enregistre chaque

jour près de deux atteintes à l'intégrité sexuelle, deux viols et douze faits de violences intrafamiliales.

En outre, d'après les informations publiées sur le site, plus d'une femme sur deux victimes de harcèlement de la part d'un partenaire ou ex-partenaire déclare des faits survenant sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Les femmes en situation de handicap sont, quant à elles, quatre fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles, et un appel sur trois reçus par la ligne téléphonique SOS Viol concerne une nouvelle dénonciation d'agression sexuelle. Enfin, 60 % des femmes âgées de 15 à 25 ans déclarent avoir été victimes de cyberharcèlement.

Cette énumération ne peut laisser personne indifférent. Nous sommes toutes et tous concernés par l'immense défi que représente la lutte contre ces violences. Le groupe Les Engagés en fait une priorité.

Le lancement par la Commission communautaire française du nouveau site Stop-violences-femmes.be s'inscrit pleinement dans cet objectif et nous le saluons. Il a été réalisé en coordination avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car la lutte contre ces violences et la prévention de celles-ci passent d'abord par l'information et la compréhension du phénomène. Informer, expliquer, accompagner et orienter vers les services d'aide afin de protéger, tels sont les objectifs poursuivis.

Le site s'adresse tant aux victimes et à leur entourage, souvent démunis en tant que témoin, qu'aux auteurs de ces faits, et ce, de manière didactique et, semble-t-il, très complète. Nous nous en réjouissons.

Cependant, lorsqu'on recherche sur Google les termes « femme » et « violence » ou « stop violence », on tombe sur un autre site préexistant intitulé stop-violence.brussels, soutenu par equal.brussels. Les similitudes entre les deux plateformes sont nombreuses et une partie de l'information, semblable.

Dans ce contexte, quelle réflexion a été à l'origine de la création du nouveau site par la Commission communautaire française ? Quels moyens financiers la Commission communautaire française a-t-elle mobilisés pour la réalisation de ce projet ? La conception du nouveau site a-t-elle été menée en concertation avec la Région ou equal.brussels ? Quelles sont les différences entre cette plateforme et celle qui existait déjà au niveau régional ? Quelle est la valeur ajoutée du nouveau site ?

Une étude d'impact du site web est-elle planifiée ?

Enfin, d'autres initiatives ou partenariats sont-ils prévus avec les autres entités fédérées impliquées ?

À cet égard, je relève la pétition lancée par l'ASBL Vie féminine, intitulée « Se reconstruire après les violences conjugales : je signe pour le pack nouveau départ ! », qui a recueilli aujourd'hui près de 2.500 signatures et qui plaide pour une politique publique de soutien à la reconstruction des victimes de violences à travers la mise en place d'un pack de départ.

Quelles actions la Commission communautaire française mène-t-elle en vue d'aider ces femmes à quitter un partenaire violent ? Quelles sont les mesures mises à leur disposition ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes Les Engagés et MR)

Mme Gisèle Mandaila (DéFI).- Les violences faites aux femmes ne sont pas des faits divers. Elles ne sont ni des drames isolés ni des fatalités. Enracinées dans les rapports de domination, ces violences systématiques constituent une atteinte majeure aux droits humains qui est toujours bien présente aujourd'hui.

Chaque jour, des femmes subissent des violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives ou numériques. Elles peuvent toucher n'importe qui, quel que soit l'âge, le milieu social, l'origine ou la situation professionnelle. Mais elles ont toutes un point commun : elles détruisent des vies, des familles et la cohésion même de notre société.

Parler de ces violences, c'est d'abord reconnaître leur existence. Trop longtemps, elles ont été minimisées, relativisées, invisibilisées. Pendant des années, on a appris à des femmes à se taire, par honte, par peur de ne pas être croyées, ou en raison de leur dépendance matérielle ou affective. Aujourd'hui, notre responsabilité collective est de faire exactement l'inverse : écouter, croire, protéger et accompagner.

Il y a eu des progrès, et ce site internet en fait partie. Ces progrès encore fragiles se heurtent cependant aujourd'hui à une réalité inquiétante : la montée de l'extrême droite et du masculinisme. Partout dans le monde, des mouvements nationalistes identitaires et autoritaires prennent de l'ampleur. L'un de leurs premiers champs de bataille, ce sont les droits des femmes et les corps des femmes.

Agir, c'est aussi comprendre que la violence commence souvent bien avant les coups. Elle commence par l'isolement, le contrôle et l'humiliation, la dévalorisation. Elle s'installe progressivement jusqu'à enfermer la victime dans une spirale dont il est très difficile de sortir.

Pour cette raison, la prévention et l'éducation sont essentielles. Il faut apprendre à reconnaître les signes, à respecter, à dire « non » et à demander de l'aide.

Toutefois, la prévention ne suffit pas si les femmes qui osent franchir le pas et s'exprimer ne trouvent pas de soutien. À cet égard, des dispositifs accessibles, des professionnels formés, des hébergements d'urgence, des moyens pour la Justice et un accompagnement économique permettent réellement aux femmes de reconstruire leur vie. L'écoute ne doit jamais être une simple formalité, mais doit ouvrir une voie de protection et de réparation.

Enfin, la lutte contre les violences faites aux femmes est également une question d'engagement personnel. Nous avons tous un rôle à jouer, chers collègues, que nous soyons voisins, amis ou membres de la famille. Voir, entendre et ne rien faire, c'est laisser la violence prospérer. En revanche, intervenir, accompagner et orienter vers des ressources, c'est peut-être sauver une vie.

Les violences faites aux femmes ne disparaîtront pas en un jour. Elles peuvent en revanche reculer chaque fois que nous refusons d'être indifférents, que nous donnons à une femme la possibilité d'être entendue et que nous transformons nos valeurs en actions. En parler, c'est déjà commencer à lutter. Agir, c'est affirmer que la dignité, la liberté et la sécurité de chaque femme ne sont pas négociables.

Nous avons assisté lundi à un colloque sur les violences faites aux femmes, en particulier dans le milieu politique, un aspect dont il est très peu question. Il en est ressorti que de nombreux progrès restent à accomplir.

Comme je l'ai dit, agir revient à exprimer que la dignité et la sécurité des femmes ne sont pas négociables. Je n'ai pas de

questions précises à ce sujet, mais je tenais à intervenir, surtout en raison de la montée du masculinisme et de l'extrême droite.

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFI, PS et Ecolo)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Vos interventions me permettent de mettre en lumière les actions importantes de la Commission communautaire française, en coordination avec d'autres niveaux de pouvoir, à travers le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes de 2020.

Nous avons adopté ce plan qui courrait jusqu'en 2024 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Ce texte extrêmement complet prévoyait des mesures transversales – pour les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – et des mesures parallèles – pour les compétences transférées à la Wallonie et à la Commission communautaire française. Il incluait des aspects liés à la connaissance du phénomène et des études pour mieux connaître et documenter tous les phénomènes de violence. Il comportait aussi des actions de prévention, des actions liées à l'exercice réel de la violence, ainsi que de la sensibilisation, mais aussi de l'évaluation des politiques.

Ce plan transversal a permis aux différentes entités signataires d'effectuer un travail remarquable au cours de la législature précédente. Il est aujourd'hui clôturé, mais il en reste de nombreux fruits, dont ce site internet.

Il devrait être relancé. De nouvelles initiatives coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir pourraient être prises pour aller plus loin. Il faudrait que les enseignements et les évaluations que nous avons pu tirer du plan soient prolongées et mises à jour dans des actions futures.

Dans ce plan figurait également l'objectif d'élaborer un site internet d'information à destination du grand public et des professionnels, contenant une base de données d'outils, d'études et de campagnes pertinentes. Dans le droit fil de ce plan, nous avons créé ce site conjoint en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

La Région wallonne en était le pouvoir adjudicateur pilote. Elle a géré la procédure de passation, d'attribution et d'exécution du marché public. Le processus s'est déroulé en étroite collaboration avec les trois entités, ainsi qu'avec le partenaire informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Etnic. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur des compétences des uns et des autres et de multiplier les initiatives conjointes.

La cellule Égalité des chances et le service d'appui aux politiques transversales de la Commission communautaire française ont, bien entendu, pris part à toutes les étapes du projet depuis 2023, conformément à la convention conclue. Un comité de suivi des marchés s'est réuni, après quoi ont eu lieu l'évaluation des offres, la relecture des textes, le choix de la conception ou encore la validation de l'entité graphique et de l'arborescence. Enfin, il a été procédé au suivi de l'exécution des prestations.

La cellule Communication de la Commission communautaire française a rejoint le processus lors de la préparation du lancement du site, qui a eu lieu le 25 novembre. Nous avons contribué au financement du projet à hauteur de 20.000 euros, sur un total de 84.000 euros. La création de ce site s'inscrit dans la volonté de centraliser les informations, de mieux répondre aux besoins des publics cibles et de rationaliser les différents sites existants.

Le 1^{er} décembre, une présentation a été organisée en visioconférence pour l'ensemble du secteur. L'objectif était d'expliquer aux associations comment elles pouvaient contribuer au contenu du site, en ajoutant des informations relatives à leur actualité, leurs formations ou leurs ressources.

Les informations collectées à travers ces contributions et les statistiques d'utilisation du site permettront d'ajuster l'offre de services à Bruxelles. Elles offriront aussi une vue d'ensemble actualisée des besoins, des ressources disponibles et des éventuelles lacunes territoriales. Enfin, elles nourriront le travail d'analyse et de planification des politiques publiques bruxelloises en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Un ensemble d'outils de communication – vidéos, visuels, stories et textes pour le lancement du site web – ont été développés et diffusés sur les trois réseaux sociaux de la Commission communautaire française : LinkedIn, Facebook et Instagram. Le tout a également été relayé sur le site web de la Commission communautaire française, ainsi que sur son site connexe Discriminons-nous.

Le 19 novembre, une vidéo de présentation du site web a été organisée à l'intention du public prioritaire : les professionnels et les associations du secteur. À la suite de l'événement, de nombreuses associations ont exprimé leur volonté de relayer sa création via leurs propres outils de communication. Ce levier important de publicité du site aidera efficacement à toucher le public concerné. À ce stade, aucune réunion entre entités n'a été tenue pour planifier d'autres actions de communication spécifiques. Chaque entité est libre de communiquer de manière régulière pour assurer la visibilité durable du site et atteindre progressivement l'ensemble des publics.

Tout au long de l'année 2026, de nouvelles vagues de communication seront envisagées à l'occasion de dates clefs comme la Journée internationale des droits des femmes ou d'autres campagnes régionales annuelles.

Le site web a été conçu pour s'inscrire dans la durée, et pourra aisément être mobilisé dans les futures politiques de prévention et d'information des Gouvernements actuels des autres entités et du futur Collège.

Concernant la coordination entre les maisons d'accueil, les services sociaux, les associations spécialisées et les professionnels de première ligne, nous soutenons le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales. Cette ASBL rassemble des formations pour des professionnels et offre le *tchat* et la ligne téléphonique Écoute violences conjugales.

En outre, les maisons d'accueil sont référencées dans l'offre du pôle ressource, qui travaille en étroite collaboration avec tout le secteur.

Enfin, des groupes de travail relatifs aux violences faites aux femmes, regroupant les différents secteurs en Région bruxelloise et en Région wallonne, se réunissent au moins deux fois par an.

Concernant le bilan global des actions du plan – d'une soixantaine de pages –, il m'est difficile de résumer l'ensemble des mesures mises en œuvre par la Commission communautaire française en matière de lutte contre les violences, tant elles sont nombreuses et diversifiées. Ces mesures sont détaillées dans l'évaluation du Plan intrafrancophone.

Je me permettrai néanmoins de mettre en avant plusieurs projets portés par la Commission communautaire française,

seule ou en collaboration avec d'autres entités, et pour lesquels il existe des indicateurs de suivi :

- la recherche en économie de la santé au département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles commandée par la Commission communautaire française. Ce travail a permis de généraliser les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans l'enseignement obligatoire francophone à Bruxelles et en Wallonie. Un monitoring permet la budgétisation de la généralisation de l'EVRAS pour les prochaines années. Le lancement de cette étude par la Commission communautaire française a été déterminant par rapport à la généralisation de l'EVRAS ;
- un projet de renforcement de l'accessibilité des maisons d'accueil pour les victimes de violences. Ce projet est assorti de la réalisation d'une étude et du lancement d'appels à projets. En outre, des équivalents temps plein sont attribués en fonction du nombre de places d'accueil en cours de création ;
- parmi les mesures adoptées avec les autres entités figure l'augmentation globale des budgets consacrés aux associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes et l'augmentation des places d'hébergement pour les femmes victimes de violences. Notons aussi l'augmentation globale des budgets, le suivi des évaluations des opérateurs et l'existence d'allocations de base spécifiques comme celles liées aux subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes à la Commission communautaire française ;
- un projet porte également sur la prévention des violences gynécologiques et obstétricales. Il est assorti d'appels à projets. Plusieurs projets de formation et de sensibilisation des professionnels à ces violences ont été mis en œuvre, ainsi que des campagnes de prévention des violences basées sur le genre à destination du grand public. Ce dispositif est soutenu par la commission d'avis des campagnes radiodiffusées en promotion de la santé. Vous les avez très certainement vues ces derniers jours. Actuellement, c'est la campagne « Choisissez la meilleure version de vous-même » qui est diffusée sur les ondes de la RTBF ;
- les mesures concernant l'EVRAS ;
- le site internet d'information à destination du grand public dont nous parlons aujourd'hui ;
- une campagne télévisée, sur les réseaux sociaux et des affiches à destination des auteurs de violences, intitulée « Et si c'était de la violence conjugale ? ».

Ce ne sont que quelques-unes des mesures du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes qui impliquent la Commission communautaire française seule ou en coordination avec les autres entités.

Concernant les articulations du plan avec d'autres, les actions de la Commission communautaire française s'inscrivent dans le cadre de la coordination avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous participons aux réunions et instances de suivi interinstitutionnel, telles que celles du Plan d'action national au niveau fédéral. Ces échanges permettent de partager les informations, de suivre la mise en œuvre des mesures et d'assurer la cohérence entre les initiatives locales, communautaires et fédérales.

Le plan que je viens de vous détailler est remarquable. Ses actions ne s'achèvent pas avec son échéance et ses effets perdurent. Pour aller de l'avant, il faudra le mettre à jour et poursuivre la collaboration entre les entités. Le Collège de la Commission communautaire française répondra présent, dans la mesure de ses possibilités et dans le cadre des affaires courantes. J'espère par ailleurs qu'un Collège de plein exercice arrivera bientôt et pourra s'y engager de manière plus volontaire, avec la bonne volonté des partenaires que sont la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Ecolo, PS et DéFI)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je ne vous cache pas, chers collègues, que je reste stupéfait face aux polémiques sur des sujets relatifs à des politiques essentielles, malgré les circonstances politiques quelque peu compliquées que nous traversons.

Madame la ministre-présidente, vous avez souligné combien les collaborations et la mutualisation des moyens étaient fondamentales pour accroître les effets des politiques devant nous permettre d'agir avec pertinence face aux violences faites aux femmes. Veillons à présent à ce que le nouveau site internet – qui paraît de très bonne facture – puisse être utilisé efficacement par les associations et les femmes concernées.

Je fais le vœu que les différents niveaux de pouvoir – Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Commission communautaire française – puissent poursuivre leur collaboration. L'idée est d'accroître l'efficacité et la pertinence des moyens alloués à cette cause qui nous réunit tous et qui, à fort juste titre, était le premier sujet de notre réunion de ce matin.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je souhaite remercier la ministre-présidente pour ses réponses et pour les avancées réalisées.

Certains pensent qu'un Gouvernement sera formé la semaine prochaine. Je souhaite donc remercier Mme Trachte, au cas où elle ne serait plus là la semaine prochaine, pour le sérieux et l'application avec lesquels elle nous a toujours répondu au cours des années écoulées. Je souhaite le souligner, car c'est important.

Le site dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes est une étape, pas une fin en soi. Cette réalisation appelle d'autres actions. Les défis restent importants, comme garantir l'accessibilité à ce site pour toutes les femmes, renforcer les moyens alloués à l'accompagnement et à la prévention et assurer une coordination cohérente entre les différents niveaux de pouvoir. Sur ces points, il faut des résultats concrets. À cet égard, ce qui a été annoncé aujourd'hui est assez encourageant.

Enfin, sans faire de polémique, je souhaite rappeler que notre responsabilité politique ne se limite pas à la mise en place de dispositifs. Elle s'exerce aussi dans nos mots, dans nos attitudes et dans l'exemple que nous donnons. En effet, des phrases telles que « Arrête de geindre comme un fillette » participent à la violence et au mépris à l'égard des femmes, ainsi qu'aux stéréotypes répandus et ancrés profondément dans notre société. La lutte contre la violence faite aux femmes commence aussi par là.

M. le président.- Les incidents sont clos.

L'AGGRAVATION DE LA CRISE SUICIDAIRE CHEZ LES JEUNES EN RÉGION BRUXELLOISE

Interpellation de Mme Cécile Vainsel

LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Interpellation jointe de Mme Kristela Bytyçi

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Cécile Vainsel (PS).- Madame la ministre-présidente, lorsqu'on évoque la question de l'accès aux soins en santé mentale, on est rapidement confronté à un vrai constat : celui d'une crise majeure et sans précédent. Celle-ci est telle que les experts s'accordent à dire que nous nous trouvons aujourd'hui face à une véritable épidémie en santé mentale.

En Belgique, chaque jour, cinq personnes se suicident, ce qui fait du suicide la première cause de mortalité pour la tranche d'âge des 15 à 54 ans. Il ressort d'une étude réalisée par Solidaris et portant sur la période 2013-2024 que le taux d'admission pour cause de tentative de suicide a augmenté de 44 %, avec une prévalence élevée chez les femmes, les jeunes et les publics précarisés.

Par ailleurs, les chiffres relatifs aux jeunes sont éloquents : entre 25 et 50 % des jeunes souffrent de troubles psychologiques, de stress ou d'anxiété. Ces troubles sont en quelque sorte en train de devenir la norme. Parmi eux, 16 % souffrent de réels troubles psychiques, et 10 % des jeunes de cette tranche d'âge passent à l'acte. Le calcul est simple : chaque semaine, en Belgique francophone, deux jeunes âgés de 10 à 24 ans se suicident.

Par ailleurs, l'écart entre les genres est frappant : les filles de 14 à 19 ans restent hospitalisées cinq fois plus longtemps que les garçons lorsqu'elles sont admises à l'hôpital pour cause de tentative de suicide. Et la précarité est, elle aussi, un facteur aggravant majeur : les jeunes issus de ménages dont les membres sont des bénéficiaires de l'intervention majorée sont trois fois plus nombreux à être hospitalisés.

Lorsqu'on évoque la demande, il faut également parler de l'offre. Ainsi, l'offre de soins est totalement saturée. Les services de pédopsychiatrie en première ligne sont à bout de souffle, avec une hausse du nombre d'hospitalisations de 53 % en vingt ans. Le manque de suivi est, lui aussi, préoccupant. En effet, on constate qu'un jeune sur cinq n'a aucun contact avec un médecin généraliste, ni avant, ni après son admission, et que quatre jeunes sur dix ne suivent aucun traitement médicamenteux. Cette situation est particulièrement problématique, car elle entraîne une hausse sensible du taux de récidive.

Tous les chiffres que j'ai évoqués sont évidemment identiques en Région bruxelloise. Au-delà de ceux-ci, j'ai envie de vous parler du colloque sur la santé mentale que nous avons organisé dans cet hémicycle. Nous avons fait le choix d'inviter des jeunes à prendre la parole pour parler d'eux et de leur santé mentale. Les jeunes avaient le choix de venir ici ou de faire une capsule vidéo, car il n'est pas évident de parler de ces sujets très sensibles. Et 100 % des

jeunes invités ont fait le choix de venir dans ce lieu hautement symbolique qu'est l'hémicycle du Parlement bruxellois. Les jeunes vont mal et sont venus nous le dire.

Les jeunes vont mal, mais comment pourrait-il en être autrement, quand le monde entier autour d'eux est en train de partir à vau-l'eau ? Quand c'est la crise économique et que les revenus diminuent ou sont carrément supprimés ? Alors que le coût de la vie explose, que notre planète brûle, que nos démocraties vacillent, que la brutalité et la loi du plus fort sont en train de l'emporter absolument partout dans le monde. Quand les réseaux sociaux, au lieu de nous faire du bien, nous broient et nous isolent encore un peu plus. Alors que l'école exclut et marginalise. Mais soyons honnêtes, ce ne sont pas les jeunes qui vont mal, c'est notre société qui est profondément malade, et nous en sommes tous collectivement responsables.

Si nous en sommes collectivement responsables, nous sommes aussi comptables des solutions que nous devons mettre en place pour aider ces jeunes à aller de l'avant et à aller mieux. Car ces jeunes – pour qui prend la peine de les écouter – sont incroyablement résilients et, finalement, n'ont pas besoin de grand-chose. Ils ont besoin de stabilité, de sécurité, de confiance et d'espoir en leur avenir.

Alors, Madame la ministre-présidente, je sais que les temps sont compliqués, mais je vous demande instamment de faire, avec les autres niveaux de pouvoir, de la santé mentale une cause nationale et régionale, exactement comme l'a fait la France, et d'adopter un plan directeur pour faire de la santé mentale non plus un problème, mais une solution pour les 20 prochaines années.

Pouvez-vous établir la liste exhaustive des structures agréées et financées par la Commission communautaire française pour la prise en charge de la santé mentale des jeunes en Région bruxelloise ? Comment ces dispositifs s'articulent-ils avec ceux de la Commission communautaire commune et de l'État fédéral ?

La santé mentale a fait l'objet d'un large financement ces dernières années. Pouvez-vous nous rappeler les montants et objectifs poursuivis, et ce pour chaque niveau de pouvoir compétent ?

Cette politique de santé mentale a-t-elle fait l'objet d'une évaluation récente ? Pouvez-vous nous en livrer les éléments les plus marquants ?

Quels sont, selon vous, les freins à la détection et à la prise en charge des problèmes de santé mentale des jeunes en Région bruxelloise ?

Comment les problèmes de santé mentale des jeunes sont-ils abordés, en particulier dans les quartiers plus fragilisés ?

Le Centre de prévention du suicide, acteur de référence majeur, voit sa ligne d'écoute totalement saturée, malgré un taux de prise en charge élevé mais insuffisant par rapport au nombre total d'appels entrants. Disposez-vous de chiffres plus précis quant au rapport d'activités de ce centre ? Quelles sont les pistes de solution pour faire en sorte que chaque appel soit pris en charge ?

Existe-t-il un cadastre de l'offre de soins en santé mentale pour la Région bruxelloise ? Les citoyens qui vont mal savent-ils vers qui se tourner pour obtenir des informations claires, exhaustives et accessibles ?

Un examen des dépenses a été réalisé pour la santé mentale à la Commission communautaire commune. Le même type

d'exercice peut-il être réalisé pour la Commission communautaire française ?

Quelles sont les priorités recensées à court terme pour améliorer la prise en charge en urgence des problèmes de santé mentale des jeunes ?

Quels sont, d'après vous, les déterminants sociaux de la santé mentale et quelles politiques devons-nous déployer en Région bruxelloise pour promouvoir le bien-être et l'équilibre de la nouvelle génération ?

(Applaudissements)

Mme Kristela Bytyçi (MR). - Comme ma collègue vient de l'évoquer, les signaux de détresse sont de plus en plus visibles chez les jeunes et plusieurs études montrent une augmentation des problèmes de santé mentale dans cette tranche d'âge.

Ainsi, 16,3 % des jeunes de 10 à 19 ans présentent un trouble psychique et 10 % d'entre eux déclarent avoir tenté de se suicider ou de se faire du mal. Ces données, partagées par Unicef Belgique et l'Organisation mondiale de la santé, et confirmées par de multiples hôpitaux, ne sont pas des estimations théoriques, mais reflètent la réalité quotidienne des jeunes Bruxellois.

L'école reste le lieu central où tout peut se jouer. C'est là que le mal-être se manifeste en premier lieu, dans un changement de comportement, une chute des résultats, une absence répétée, etc. Mais c'est aussi là que les solutions peuvent émerger. Pour cela, il est indispensable de former le personnel à repérer les signaux et à agir sans attendre et sans minimiser la situation.

Certes, plusieurs services existent au sein de la Commission communautaire française en matière de santé mentale des jeunes. Cependant, certains rapports montrent un manque de coordination, avec pour conséquences des dossiers perdus et des jeunes qui passent entre les mailles du filet. J'ai d'ailleurs déjà posé des questions sur la problématique du transfert des dossiers médicaux dans cet hémicycle.

Quant aux familles, elles doivent jouer les intermédiaires dans un système peu, voire pas lisible. Cette fragmentation est particulièrement grave pour les publics les plus vulnérables, à savoir les enfants en situation de handicap, les jeunes en situation de pauvreté, etc. Ces jeunes cumulent les obstacles – ruptures de suivi, difficultés financières, manque de lisibilité du système – et leur mal-être s'en trouve considérablement aggravé. Les rapports de la Ligue bruxelloise pour la santé mentale dressent le même constat. Les difficultés d'accès aux services de santé mentale sont alarmantes : seule une demande sur quatre fait l'objet d'une réelle proposition de suivi.

Comment le personnel enseignant du pouvoir organisateur de la Commission communautaire française est-il formé à la reconnaissance des signaux de détresse mentale chez les élèves ?

Quelles sont les conclusions issues des données quantitatives relatives à la patientèle des services de santé mentale pour 2023 et 2024 ? Les chiffres confirment-ils une augmentation des besoins en santé mentale chez les jeunes francophones ?

La Ligue bruxelloise pour la santé mentale rapporte une sollicitation excessive des services de santé mentale par d'autres professionnels, en particulier du milieu scolaire, pour

des situations jugées moins prioritaires. Comment expliquez-vous cette tendance et comment l'endiguer ?

Comment est assurée la coordination entre les services existants ? Qu'a-t-il été mis en place récemment pour améliorer cette coordination ainsi que la lisibilité auprès des familles ?

Enfin, quelles actions de sensibilisation à la santé mentale ont eu lieu dernièrement dans les écoles de la Commission communautaire française ?

(Applaudissements)

Mme Gisèle Mandaila (DéFI).- Madame la ministre-présidente, l'interpellation de notre collègue Cécile Vainsel nous place face à une réalité que de nombreux acteurs de terrain observent depuis plusieurs années. La crise du suicide chez les jeunes s'aggrave, et Bruxelles ne fait malheureusement pas exception.

Derrière les chiffres se cachent des visages, des familles, des écoles ou encore des équipes de première ligne qui sont profondément éprouvés. Pour comprendre comment nous pouvons agir, il est utile de regarder ce qui fonctionne ailleurs. Les pays qui obtiennent aujourd'hui les résultats les plus encourageants ont en commun une approche qui se résume en trois principes : l'accès rapide, la non-stigmatisation et la coordination.

Dans plusieurs pays, des cliniques pour la jeunesse ou des centres de santé mentale communautaires dédiés aux jeunes de 12 à 25 ans proposent un accueil sans rendez-vous ou avec des délais extrêmement courts, souvent gratuitement ou moyennant un coût extrêmement faible.

Ces approches diminuent sensiblement le risque de rupture, notamment après un premier signal d'alerte. D'autres modèles internationaux ont renforcé les lignes d'écoute 24 heures sur 24 spécifiquement orientées vers les jeunes, ainsi que les dispositifs de suivi post-crise après une tentative de suicide, avec rappel téléphonique, visite et accompagnement des familles. Il ressort des études que ces suivis structurés réduisent sensiblement les risques de récidive.

Dans plusieurs pays européens, les réformes récentes insistent sur une meilleure intégration entre les médecins généralistes, les psychologues, les services sociaux, les écoles, les services d'action en milieu ouvert et les associations de jeunesse. À cet égard, l'objectif n'est pas d'alourdir les structures existantes, mais de faciliter la détection précoce des signaux faibles et une orientation fluide vers les services adaptés.

Je ne crois pas, comme d'autres, qu'il faut charger nos acteurs de première ligne. La question est pourtant légitime : comment améliorer concrètement leur coordination au bénéfice des jeunes ?

Les pays qui, comme la province du Québec, ont vu leur taux de suicide diminuer soulignent l'importance d'une mobilisation large : campagnes conçues avec les jeunes, présence sur les réseaux sociaux, implication des familles, des écoles, des associations sportives et culturelles, développement des réseaux de sentinelles et des formations des intervenants. Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que nous avons la solution, mais de comprendre ce qui a déjà été exploré, testé, évalué, ici ou ailleurs, pour s'en inspirer intelligemment et adapter nos politiques à la réalité bruxelloise.

Le Plan social-santé intégré (PSSI) va clairement dans la bonne direction en visant plus de transversalité, plus de proximité et une meilleure intégration des services. Toutefois, les jeunes Bruxellois n'ont pas le luxe d'attendre les réformes, lesquelles se déploient trop lentement. Les équipes de terrain nous rappellent que certaines mesures doivent être mises en œuvre plus rapidement, en particulier dans le champ de la santé mentale.

Pouvez-vous dresser un constat actualisé de l'évolution des tentatives de suicide et des comportements suicidaires chez les jeunes à Bruxelles ? Disposez-vous d'indicateurs récents permettant d'appuyer cette analyse ?

Comment garantir un accès plus rapide, moins stigmatisant et financièrement accessible aux soins psychologiques pour les jeunes ?

Le PSSI prévoit plusieurs mécanismes de coordination entre les acteurs. Où en est leur mise en œuvre concrète dans le champ de la santé mentale des jeunes ?

En matière de prévention, les jeunes sont-ils associés à la co-construction de ces campagnes, comme c'est le cas dans les modèles les plus efficaces à l'étranger ?

Enfin, la mise en place d'un suivi systématique post-crise est-elle prévue après une tentative de suicide chez un jeune, à l'instar des dispositifs qui ont démontré leur efficacité ailleurs ?

Je remercie Mme Cécile Vainsel d'avoir porté ce sujet avec force. Notre responsabilité collective est de créer les conditions pour que chaque jeune à Bruxelles puisse trouver une écoute et surtout une solution.

(Applaudissements)

M. le président.- En l'absence de Mme Gladys Kazadi, la parole est à Mme Sofia Bennani.

Mme Sofia Bennani (Les Engagés).- Une étude récemment publiée par Solidaris sur les hospitalisations pour tentative de suicide entre 2013 et 2024 jette une lumière crue sur la santé mentale des jeunes dans notre pays. En onze ans, le nombre d'admissions à l'hôpital après une tentative de suicide est passé de 1.944 à 2.815, soit une hausse de 44 %. Chez les 13-24 ans, le taux d'affiliés hospitalisés a quasiment doublé, passant de 0,78 % à 1,45 %.

Ce que l'étude de Solidaris met en lumière n'est pas une alerte isolée. La Mutualité chrétienne et les Mutualités libres décrivent la même réalité. Un jeune sur six a un trouble psychique avéré, un jeune sur trois a un trouble anxieux et le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes. En outre, jusqu'à quatre personnes sur dix n'osent même pas demander de l'aide. Nous ne sommes plus face à des signaux faibles ! Il y a un consensus intermutualiste sur l'ampleur de la crise et sur le besoin d'une politique de santé mentale beaucoup plus structurée.

Cette détresse s'inscrit dans un contexte plus large. En Belgique, environ cinq personnes se suicident chaque jour et le suicide est devenu la première cause de mortalité entre 10 et 54 ans.

Ce qui frappe le plus, ce ne sont pas seulement les tentatives de suicide, c'est ce qui se passe après. Plus d'un jeune sur cinq n'a eu aucun contact avec un médecin généraliste dans les trois mois avant ou après son hospitalisation et quatre sur

dix n'ont reçu aucun traitement médicamenteux. En outre, 17,2 % des jeunes de 8 à 25 ans refont une tentative, ce qui représente un taux de récidive plus élevé que dans la population en général.

Autrement dit, à l'hôpital, nous réussissons à sauver des vies, mais une fois la porte de l'hôpital franchie, beaucoup de jeunes retombent dans le vide ; pas de relais structurés, pas de prise en charge continue, pas de filet de sécurité suffisant autour d'eux.

Même si les autres Régions restent largement plus touchées en chiffres absolus, l'étude confirme une progression rapide du taux des hospitalisations après une tentative de suicide et une surreprésentation des jeunes précarisés à Bruxelles, notamment ceux issus de ménages bénéficiaires de l'intervention majorée.

De notre point de vue, une politique de santé mentale digne de ce nom ne peut se limiter à financer des lits ou des consultations. Elle doit organiser une chaîne de protection continue autour des jeunes, à l'école, dans le quartier, chez le médecin généraliste, en maison de santé, dans les services de santé mentale, à l'hôpital, etc.

Si la stratégie globale en santé mentale et l'organisation des trajectoires hospitalières relèvent en grande partie d'autres niveaux de pouvoir, la Commission communautaire française joue un rôle direct dans l'agrément, le financement et l'accompagnement d'un grand nombre de services francophones bruxellois en santé mentale, en action sociale, en soutien aux familles et aux jeunes. Elle dispose donc de leviers concrets pour renforcer la prévention, réduire les inégalités et améliorer la continuité des soins, en particulier après une tentative de suicide.

Quelles mesures concrètes la Commission communautaire française a-t-elle prises pour que les services qu'elle finance soient intégrés dans les trajectoires de post-hospitalisation des jeunes Bruxellois francophones après une tentative de suicide ?

Existe-t-il, à votre niveau, des conventions, des protocoles ou des projets pilotes formalisant les relais entre les hôpitaux, les services relevant de la Commission communautaire commune et les services agréés de la Commission communautaire française pour ce public spécifique ? Quels en sont les premiers résultats ou constats ?

Quels projets ou programmes spécifiquement consacrés à la santé mentale des jeunes, à la prévention du suicide ou au soutien des familles confrontées à cette situation, la Commission communautaire française a-t-elle financés ces cinq dernières années ?

Les services de santé mentale et autres dispositifs agréés par la Commission communautaire française font l'objet de rapports d'évaluation réguliers. Quelles conclusions spécifiques ont été tirées ces dernières années concernant la prise en charge des jeunes en crise suicidaire ou à risque élevé ?

Comment la Commission communautaire française intègre-t-elle les déterminants sociaux de la santé mentale comme la précarité, le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée, les familles monoparentales, la concentration des vulnérabilités dans certains quartiers, dans ses décisions d'agrément et de subventionnement en santé mentale et en action sociale ?

Au regard du constat d'une exposition accrue des jeunes précarisés aux troubles psychiques et aux tentatives de suicide, pouvez-vous indiquer quels renforcements ciblés ont

été opérés ou sont planifiés en Région bruxelloise, à destination des publics fragilisés ?

Comment la Commission communautaire française assure-t-elle l'articulation de ses politiques et services avec ceux de la Commission communautaire commune, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'autorité fédérale en matière de santé mentale des jeunes et de prévention du suicide ?

Au-delà des chiffres, notre question est simple : quels sont les éléments qui empêchent un jeune Bruxellois ayant tenté de se suicider de retomber dans le silence et l'isolement ?

(Applaudissements)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. Je vous remercie pour vos interventions et interpellations à ce sujet. Je vous remercie également d'avoir organisé une séance spécifique portant sur ce thème. Ce sujet doit en effet être mis sous les projecteurs. Il l'a été par vous-mêmes, mais aussi par le Délégué général aux droits de l'enfant dans son dernier rapport.

C'est un sujet transversal, pour lequel des actions associant différentes entités s'imposent, comme pour les violences faites aux femmes dont nous avons parlé plus tôt. Parmi ces différents niveaux de pouvoir, il y a la Commission communautaire française, concernée principalement pour ses compétences en matière de santé ou de promotion de la santé – avec la question des déterminants de santé que vous avez toutes abordée –, ainsi que d'enseignement.

Pour commencer par les questions de santé, et de santé mentale en particulier, parmi les 24 services de santé mentale (SSM) de la Commission communautaire française, 14 disposent d'une équipe spécialisée dans la prise en charge des enfants et des adolescents. Je peux transmettre aux services les noms de ceux-ci si vous le souhaitez.

D'une manière générale, le secteur de la santé mentale développe une multitude de projets spécifiques, notamment pour les enfants et les adolescents. Citons, à titre d'exemple, les actions des SSM dans le cadre de la périnatalité et de la petite enfance : Le Chien Vert, D'Ici et d'Ailleurs, L'Adret, le WOPS et le Centre de guidance d'Etterbeek. Ajoutons que le fonctionnement et l'animation des Maisons vertes, des lieux d'accueil parents/enfants destinés à la petite enfance, sont portés conjointement par divers SSM.

Les SSM travaillent en réseau avec et autour de l'usager et des familles. Ils participent aux groupes de travail mis en place au sein des coordinations locales, en lien avec les CPAS et Brusano, et/ou régionales, notamment les réseaux financés par l'État fédéral.

En ce qui concerne l'articulation entre les dispositifs de l'autorité fédérale, à savoir les réseaux en santé mentale Brumenta – pour les adultes de 18 ans et plus –, Bru-Stars – pour les enfants et adolescents – et PsyBru – psychologues de proximité –, la Commission communautaire française, ainsi que l'autorité fédérale et les autres entités fédérées compétentes en Région bruxelloise, ont conclu diverses conventions de collaboration afin d'optimiser leur travail commun.

Concernant le financement du secteur de la santé mentale en Commission communautaire française, il ne nous est pas possible de vous fournir une réponse exhaustive dans les délais impartis. Sachez toutefois que le budget dédié aux services de santé mentale s'élevait à 16,5 millions d'euros en 2019 et qu'il est passé à 23,5 millions d'euros en 2024. Le secteur signale néanmoins que depuis la crise sanitaire, les

moyens sont insuffisants pour répondre aux multiples nouvelles demandes, malgré un refinancement de grande envergure du secteur ces dernières années.

Sachez également que plusieurs mesures ont été prises par la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française durant la législature 2019-2024 : renforcement des équipes enfants ados, augmentation du nombre de places dans les initiatives d'habitation protégée (IHP) et les maisons de soins psychiatriques (MSP), et intensification des actions en santé mentale communautaire. Ce renforcement représente plus d'une vingtaine d'extensions de cadre, des nouveaux agréments de services de santé mentale, 85 nouvelles places en IHP et 142 nouvelles places en MSP.

Concernant l'évaluation de nos politiques, le cadre réglementaire actuel concerne principalement l'agrément, ainsi que le respect de normes d'encadrement et de fonctionnement. Il apparaît toutefois indispensable de faire évoluer ce cadre vers une logique d'évaluation d'impact et d'y intégrer des normes de qualité renforcées, afin de garantir un service encore plus pertinent et efficace sur le terrain. Ce travail est en cours au sein de la Commission communautaire française.

Concernant les freins à la détection des risques et à la prise en charge des jeunes, deux enquêtes ont montré que la saturation du secteur était la première cause des difficultés d'accès aux soins, loin devant le manque de connaissance de l'offre, qui entraînerait des difficultés d'orientation.

Cette saturation touche autant le secteur hospitalier que le résidentiel et l'ambulatoire. Elle était déjà forte avant la pandémie de la Covid-19, mais elle s'est encore aggravée depuis lors, avec un nombre accru de sollicitations et des situations plus aiguës. Le problème est donc à la fois quantitatif et qualitatif.

Par ailleurs, à Bruxelles comme en Wallonie et en Flandre, nous notons que les déterminants sociaux qui affectent la santé mentale se dégradent. Des initiatives plus ciblées en matière de déstigmatisation, de sensibilisation et d'autonomisation ont donc été lancées.

Quant au Centre de prévention du suicide, les jeunes qui s'y adressent font part de différents freins, dont la difficulté à identifier une personne de confiance dans leur entourage et/ou la peur de parler à leur entourage. Les jeunes parlent d'eux-mêmes comme étant un « poids » pour leur entourage et craignent d'être perçus comme une « difficulté ». La notion de culpabilité est donc fortement présente chez eux.

Dès lors, le Centre agit sur le terrain, notamment dans les écoles. Il y organise des modules de sensibilisation pour les jeunes, ainsi que des formations pour le personnel scolaire. Il intervient également dans les classes après un passage à l'acte suicidaire, abouti ou non, afin de prévenir un effet de contagion. Il reçoit aussi les jeunes lors de consultations psychologiques, le plus souvent gratuitement, car de nombreux jeunes sont confrontés à des difficultés financières.

Concernant la saturation de la ligne d'écoute, rappelons d'abord que les écoutants sont des bénévoles et qu'il est parfois difficile de trouver des personnes aptes à effectuer ce travail. En outre, la saturation d'autres services d'écoute, comme le 112 ou les services psychiatriques, a un impact sur la ligne d'écoute du Centre de prévention du suicide.

En ce qui concerne les problèmes de santé mentale dans les quartiers les plus fragilisés, un grand nombre d'actions de prévention, d'activités collectives, de démarches

communautaires et de projets spécifiques sont réalisés dans les quartiers plus fragilisés, notamment au travers des contrats locaux social-santé (CLSS) et de la création de lieux de liens. Citons, par exemple, le projet Veille porté par l'ASBL Le Méridien, dans le quartier des Marolles, ou le système de permanences mis en place par le service de santé mentale de l'ULB pour les étudiants de l'université.

Par ailleurs, Brusano joue un rôle dans le cadre de la diffusion d'une information claire et accessible sur l'offre de services en santé mentale. L'ASBL s'appuie également sur le site web de Bruxelles social, qui répertorie tous les services disponibles à Bruxelles, par territoire.

Pour ce qui est de la mise en place d'un examen des dépenses pour la santé mentale en Commission communautaire française, je ne vois pas pourquoi cet exercice ne pourrait pas être réalisé, mais, pour rappel, il ne revient pas au ministre fonctionnel de le proposer.

Concernant les priorités politiques, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur celles-ci, le Collège étant en affaires courantes. Néanmoins, le secteur nous propose plusieurs pistes :

- résoudre la pénurie de psychiatres, de pédopsychiatres, d'assistants sociaux et d'infirmiers, par une revalorisation de ces métiers ;
- renforcer les équipes de santé mentale et les services psychiatriques ;
- améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants de manière générale et donc agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé des adultes comme des enfants.

En effet, les inégalités socioéconomiques et les conditions de vie, le parcours scolaire et les environnements de vie affectent la santé mentale des jeunes.

Madame Bytyçi, concernant la formation du personnel enseignant des écoles de la Commission communautaire française à la reconnaissance des signaux de détresse mentale chez les élèves, sachez que la politique développée par la Commission communautaire française dans ses écoles est transversale et vise à soutenir les élèves en difficulté, quel que soit le type de problèmes qu'ils rencontrent. Les acteurs sont nombreux, que ce soit en interne ou en externe : les enseignants, mais aussi les intervenants sociaux et psychosociaux, ainsi que le personnel médical et/ou paramédical.

La cellule bien-être sur le campus du CERIA est un lieu d'accueil et d'écoute au sujet de la santé et du bien-être, destiné à toute personne du campus. Le travail de la cellule est complémentaire et coordonné avec l'ensemble des intervenants psychosociaux qui sont également présents sur le campus, à savoir les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les services de promotion de la santé à l'école (PSE), les assistants et assistantes sociaux, le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT), les personnes de confiance, les secouristes, les infirmières, etc.

Les centres PMS sont avant tout un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, et d'orientation scolaire et professionnelle. Ils sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement des élèves, y compris en matière de soutien psychosocial et d'orientation. Ils jouent un rôle essentiel dans l'identification des besoins et la mise en place de solutions adaptées. Pour ce faire, les

centres PMS collaborent notamment avec des associations spécialisées.

Le service de Promotion de la santé à l'école est surtout identifié pour organiser des visites médicales dans le cadre scolaire. Toutefois, son rôle n'est pas seulement de détecter certaines maladies ou de prévenir la transmission de maladies infectieuses ; il est aussi d'assurer le bien-être des enfants dans leur environnement.

Certaines écoles sont équipées d'une infirmerie, de sorte que du personnel spécifique peut intervenir pour les premiers soins et mettre en place une prise en charge extérieure. Cependant, le rôle des infirmières scolaires est plus large, car elles contribuent aussi à des actions de sensibilisation à diverses problématiques médicales ou paramédicales. Œuvrant dans des lieux ouverts et accessibles, ces intervenants peuvent parfois jouer un rôle plus large en matière d'identification des signaux de détresse chez des élèves.

Notons également l'existence des cellules d'accrochage scolaire, la lutte contre le décrochage étant au cœur de la politique de la division administrative enseignement et formation professionnelle. Ces cellules ont pour objectif de détecter les difficultés des élèves et de mettre en place des solutions pour les aider à rester engagés dans leur parcours scolaire. Elles interviennent pour des situations individuelles dès qu'un nombre d'absences important est constaté et mènent aussi des actions collectives d'orientation.

En ce qui concerne le bien-être des élèves, les cellules d'accrochage scolaire jouent un rôle particulier dans la prévention du harcèlement scolaire. Dans ce cadre, elles déplient sur cette question des actions de sensibilisation des élèves, des parents et de l'ensemble des membres du personnel. Les membres de ces cellules continuent à se former et jouent par ailleurs un rôle dans la formation de l'ensemble de leurs collègues et des membres du personnel.

La Commission communautaire française offre par ailleurs dans ses écoles une couverture sociale, par l'intermédiaire de la présence d'assistants sociaux affectés aux écoles de l'enseignement obligatoire. Leur rôle est d'être attentifs aux différentes difficultés rencontrées par les élèves. Ces professionnels peuvent offrir une écoute et des conseils appropriés, ainsi qu'orienter les jeunes vers des soutiens spécialisés.

Enfin, en ce qui concerne les formations, il n'y a pas eu d'initiatives en tant que telles orientées vers le bien-être des élèves, mais plutôt des initiatives relatives à des sous-questions spécifiques, dont le harcèlement. Par ailleurs, des formations individuelles pour les membres du personnel sont toujours accessibles. Certaines portent sur des questions relatives au bien-être des élèves.

M. le président.- Le droit de réplique est réservé aux deux auteures de l'interpellation, à savoir Mme Cécile Vainsel et Mme Kristela Bytyçi.

Mme Cécile Vainsel (PS).- Madame la ministre-présidente, je me joins à mon chef de groupe, Jamal Ikkazban, pour vous remercier quant à la façon dont vous répondez au contrôle parlementaire.

Néanmoins, les réponses que vous apportez ne sont pas de nature à nous rassurer sur tous les plans. En effet, la Région bruxelloise était sous-financée et, même si un refinancement a eu lieu, celui-ci ne permet pas de faire face à la souffrance et à la détresse psychique auxquelles nos jeunes sont confrontés aujourd'hui. En revanche, vous avez évoqué la

nécessité de procéder à une évaluation d'impact, et je me réjouis que ce travail soit en cours.

Par ailleurs, je suis inquiète en vous entendant aborder les freins à la détection des problèmes de santé mentale. Vous avez dit qu'il s'agissait d'une saturation de l'offre, ce qui pose un réel problème, car il y a urgence en la matière.

Il a également été question de la dégradation des déterminants sociaux de la santé. Or, chers collègues, les mesures prises par les différents Gouvernements ne sont pas de nature à apaiser la population ou à accroître le bien-être et la qualité de vie. Sur ce plan aussi, nous devons donc rester vigilants.

Pour le reste, je maintiens ma demande. Je suis bien consciente que nous sommes en affaires courantes, mais je pense vraiment qu'il faut passer à la vitesse supérieure et prendre le taureau par les cornes afin d'aborder le problème de la santé mentale avec beaucoup plus de fermeté, car nous ne parviendrons pas à sauver Bruxelles si nous ne sauvons pas d'abord sa jeunesse.

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Merci, Madame la ministre-présidente, pour toutes les réponses données aujourd'hui. Vous avez également parlé du campus du CERIA, que nous avons visité et où nous avons pu découvrir ces initiatives.

J'aimerais simplement insister sur le fait que la santé mentale doit absolument devenir une priorité, que ce soit au niveau européen, national ou régional. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, je pense que nous sommes tous d'accord à ce propos.

Il faut multiplier les efforts, même au niveau régional, pour que l'école devienne un lieu sûr et bienveillant, où les élèves se sentent bien. C'est là que se forme leur avenir, mais c'est aussi là que se construit notre avenir en tant que société, de manière générale. Nous devons donc vraiment nous atteler sérieusement à la tâche.

M. le président.- Les incidents sont clos.

LES ACTIONS MENÉES CONTRE LES MARIAGES FORCÉS

Interpellation de Mme Françoise Schepmans

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Famille**

**et à M. Alain Maron, ministre en charge
de l'Action sociale**

Mme Françoise Schepmans (MR).- Victor Hugo a écrit que « la liberté commence où l'ignorance finit ». Mais comment parler de liberté quand, à Bruxelles, certains jeunes murmurent encore qu'on les force à se marier ?

Dans plusieurs lieux de première ligne – des écoles, des centres de planning familial ou des associations –, on entend parfois cette phrase simple, mais lourde de sens : « Je ne peux pas dire non. » Elle ne désigne pas une situation isolée, mais le phénomène, encore trop présent à Bruxelles, des mariages forcés. Les mariages imposés n'ont rien d'un choix. Ils reposent sur des mécanismes connus, au rang desquels figurent la pression familiale, la peur de décevoir, une conception restrictive de la liberté des jeunes, la volonté de préserver un statut social, d'honorer une promesse ou même d'obtenir un droit de séjour.

Les conséquences de ce phénomène sont graves : rupture des études, isolement, dépendance financière, violences

psychologiques, envoi contraint dans un pays d'origine, voire situations de danger immédiat. Depuis plusieurs années, des acteurs bruxellois ont développé des outils de prévention, des espaces d'écoute et des dispositifs d'information. La Commission communautaire française, dans le cadre de ses compétences sociales et sanitaires, a par ailleurs soutenu une série d'actions visant à prévenir les mariages forcés et à accompagner les jeunes confrontés à cette réalité.

Mon interpellation vise aujourd'hui à faire le point, de manière précise, sur ce qui a été réalisé dans ce domaine. Le Réseau mariage et migration joue un rôle central dans la prévention des mariages forcés. Son site internet, créé en 2012, propose d'ailleurs une permanence téléphonique gratuite, une foire aux questions, des informations juridiques, des conseils et des contacts fiables. L'objectif est d'aider toute personne confrontée ou exposée au risque d'un mariage imposé, ainsi que les professionnels.

En 2021, avec le soutien public nécessaire, un outil pédagogique a été créé spécifiquement pour aborder les mariages forcés dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Cet outil, élaboré collectivement par plusieurs associations bruxelloises, permet aux animateurs d'expliquer clairement ce qu'est un mariage forcé, comment reconnaître une situation de contrainte et comment orienter un jeune vers les services de première ligne.

Il existe donc un ensemble d'outils et de dispositifs qui nécessitent aujourd'hui un bilan clair.

Quel soutien concret la Commission communautaire française a-t-elle apporté ces dernières années aux associations actives dans la prévention des mariages forcés, notamment au Réseau mariage et migration et aux centres de planning familial ?

L'outil pédagogique créé en 2021 pour aborder les mariages forcés dans le cadre des animations EVRAS a-t-il été diffusé dans le réseau bruxellois ? Quels sont les constats quant à son utilisation par les opérateurs certifiés ?

Les centres de planning familial agréés par la Commission communautaire française ont-ils transmis des retours sur les accompagnements relatifs aux mariages forcés ou aux pressions familiales autour du choix du conjoint ? L'administration dispose-t-elle d'un bilan ?

Parmi les projets de cohésion sociale subventionnés par la Commission communautaire française, quels dispositifs ont spécifiquement œuvré à la prévention des mariages forcés auprès des jeunes, des familles ou des publics de primo-arrivants ?

L'existence d'une permanence téléphonique destinée aux personnes exposées à un mariage forcé a-t-elle été relayée par les opérateurs relevant de la Commission communautaire française (centres PMS, plannings familiaux, maisons d'accueil, associations de première ligne) ? Quels partenariats ont été développés ?

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement des professionnels du social-santé et du décret relatif à l'offre de services ambulatoires, quelles actions ont été menées pour améliorer la capacité des intervenants à repérer une situation de mariage imposé et à orienter la personne concernée ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le Réseau mariage et migration est agréé et subventionné par la Commission communautaire française depuis 2013 en tant que réseau en action sociale et famille, ainsi qu'en promotion de la santé. Il a bénéficié de trois renouvellements d'agrément pour une période de trois ans en 2016, 2019 et 2022. Le Réseau a été renouvelé à partir du 1^{er} mai 2025 en tant que réseau dans le domaine de l'action sociale et de la famille pour une période de cinq ans.

Il développe un ensemble d'actions articulées autour de l'accueil et l'orientation des demandes d'accompagnement, de la prévention et de la sensibilisation du public, de la formation des professionnels et du renforcement de son expertise. Ses activités comprennent par exemple une campagne de sensibilisation intergénérationnelle, appuyée par de nouveaux outils de prévention, la création de modules de formation sur les mariages en contexte migratoire, ainsi que la mise à disposition d'un centre de documentation via ses sites web et une permanence téléphonique.

Le réseau consolide également son expertise multidisciplinaire à travers des groupes de travail, des colloques et des journées d'étude, tout en menant des recherches sur les mariages forcés, les violences liées à l'honneur et les mariages migratoires. Il poursuit en outre sa participation aux collectifs engagés sur ces thématiques et lancera prochainement une campagne sur les réseaux sociaux, notamment à travers une nouvelle page Instagram destinée à toucher les publics les plus jeunes.

Concernant l'outil pédagogique créé en 2021 pour évoquer les mariages forcés, bien que la problématique puisse être abordée dans le cadre des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) proposées par les centres de planning familial, l'administration ne dispose pas des chiffres d'utilisation de l'outil dans ce cadre.

Vous m'avez également interrogée sur les retours des centres de planning familial concernant les accompagnements offerts en lien avec les mariages forcés. Outre leur mission de prévention dans le cadre de l'EVRAS et leurs consultations sociales, les centres proposent des consultations juridiques. Il s'agit alors d'une aide de première ligne, qui porte principalement sur des situations relevant du droit familial, et donc aussi sur les mariages forcés. Le travail consiste, pour l'essentiel, en une première écoute, une analyse de la situation, la fourniture d'informations et l'orientation vers un avocat, un médiateur familial, un bureau d'aide juridique ou un autre service juridique spécialisé.

Les motifs de consultation sont plus ou moins les mêmes qu'en matière d'accompagnement social, mais avec des aspects juridiques. C'est la raison pour laquelle les assistants sociaux et les juristes des centres de planning familial travaillent souvent ensemble dans les mêmes dossiers.

En droit de la famille, les sujets abordés sont le divorce, la séparation, l'autorité parentale, les contributions alimentaires, l'hébergement des enfants, le non-respect des décisions judiciaires, le sort du logement familial, la répartition des biens et des dettes, la filiation, l'adoption, les régimes matrimoniaux, etc. Dans le cadre des consultations juridiques également, les situations rencontrées font de plus en plus état de violences intrafamiliales, énoncées au détour d'une conversation sur un autre sujet.

Les centres de planning familial rencontrent donc bien ces problématiques, mais l'administration n'est pas en mesure de quantifier leur fréquence.

En cohésion sociale, des permanences juridiques pour des thématiques liées à la migration peuvent aussi soutenir

particulièrement des femmes ou des jeunes filles ayant subi des mariages forcés. L'ASBL La Voix des Femmes est ainsi spécialisée en accueil et soutien de jeunes filles confrontées à des situations de mariage forcé ou de violences liées à l'honneur.

Des thématiques comme la citoyenneté, l'égalité de genre et le droit des enfants sont aussi abordées lors d'activités autour du soutien à la scolarité ou de l'apprentissage du français en cohésion sociale. Des formations citoyennes sont par ailleurs proposées dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants ou des personnes étrangères.

Concernant le relais de la permanence téléphonique, les centres de planning familial, les maisons d'accueil et tout autre service de première ligne disposent d'un répertoire des associations spécialisées et réorientent les personnes vers les services et la permanence.

Concernant l'hébergement, le Centre de prévention des violences conjugales et familiales fait partie du Réseau mariage et migration, et l'ASBL Accueil Montfort héberge régulièrement des femmes ayant fui les violences subies lors d'un mariage forcé.

Concernant le repérage des situations de mariage forcé et l'orientation des femmes victimes par les services, le Réseau mariage et migration propose plusieurs types de formations :

- des cycles de formation « Le mariage en contexte migratoire : une approche intégrée » ;
- des modules de formation à la demande ;
- des intervisions ouvertes à toutes associations concernées par la question des mariages en contexte migratoire, sur inscription et moyennant des frais de participation ;
- l'organisation de journées d'études et de colloques.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Nous sommes bien évidemment tous sensibles à cette question. De nombreuses propositions de résolution et interpellations à ce sujet ont d'ailleurs été rédigées au sein de notre Assemblée ces dernières années.

Je pense qu'il est impératif d'informer correctement les services de l'état civil sur la problématique des mariages forcés.

M. le président.- L'incident est clos.

LES CONSÉQUENCES À BRUXELLES DE LA SUPPRESSION DES 7ÈMES ANNÉES QUALIFIANTES

Interpellation de M. Mohamed Ouriaghli

L'IMPACT DE LA RÉFORME DE LA SUPPRESSION DES 7ÈMES ANNÉES QUALIFIANTES SUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Interpellation jointe de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

et à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Depuis la rentrée, les conséquences de la suppression progressive des 7es années qualifiantes, décidée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, se font jour.

Cette réforme, annoncée il y a un an, a pour objectif de simplifier les parcours de formation, d'éviter les redondances et d'offrir aux jeunes diplômés du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) une meilleure orientation vers la spécialisation ou l'emploi. La Fédération Wallonie-Bruxelles justifie également cette mesure par le fait que plus de la moitié des élèves concernés ont plus de 20 ans, dont 30 % dépassent 21 ans. Selon elle, ces jeunes doivent être réorientés vers les formations pour adultes, en considérant que des formations alternatives existent dans chaque bassin géographique.

Or, selon un bilan publié par le journal Le Soir, et relayé par Infor Jeunes Laeken, intitulé « Réforme du qualifiant : chronique d'une désillusion annoncée », moins de 40 formations alternatives sur la centaine annoncée auraient effectivement vu le jour à la rentrée. Les chiffres détaillés rapportés par cette même source confirment l'ampleur des difficultés : 1 formation sur 2 seulement aurait pu être organisée dans le réseau catholique, 14 sur 26 dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, et à peine 4 sur 25 dans les établissements communaux et provinciaux.

D'après Infor Jeunes Laeken, de nombreux jeunes titulaires d'un CESS se retrouvent aujourd'hui sans solution de formation : ils ne peuvent plus s'inscrire dans le qualifiant, dont ils sont désormais exclus, et ne trouvent pas de place dans l'enseignement pour adultes, où certaines sections promises n'ont pas été ouvertes faute d'inscriptions, de moyens ou pour des raisons organisationnelles. Les témoignages recueillis auprès de directions d'école, de professeurs et d'élèves font état d'un profond désarroi : les jeunes concernés, souvent âgés de 18 à 20 ans, peinent à trouver une formation équivalente à proximité ; certains renoncent à poursuivre leur spécialisation, d'autres s'inscrivent dans des établissements éloignés ou dans des dispositifs qui ne correspondent pas à leurs projets initiaux.

Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte plus large de tension dans l'enseignement, marqué par l'annonce d'actions syndicales et de grèves, la crainte de pertes d'emplois dans certaines filières techniques et professionnelles, et la dénonciation d'une dégradation des conditions de travail des enseignants.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles affirme accompagner les établissements et les réseaux dans cette transition, mais les constats sur le terrain indiquent un écart important entre les intentions annoncées et l'offre réellement accessible pour les jeunes.

La Commission communautaire française a-t-elle évalué l'impact à Bruxelles de la suppression des 7èmes qualifiantes sur l'afflux de jeunes vers la formation pour adultes ? Quels volumes avaient été anticipés et quels sont les chiffres constatés depuis la rentrée ?

Parmi les sections de promotion sociale bruxelloises recensées comme solutions alternatives potentielles, combien ont-elles effectivement vu le jour ? Combien d'entre elles ont été annulées ou reportées, et pour quels motifs précis ?

Les établissements de promotion sociale disposent-ils aujourd'hui de capacités suffisantes pour accueillir ce public supplémentaire ? Dans la négative, quelles sections ou implantations sont déjà saturées ?

La Commission communautaire française dispose-t-elle de données concernant des jeunes Bruxellois à qui on aurait refusé une inscription en promotion sociale, faute de place ou de section disponible ?

Quelle est la coordination mise en place avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles Formation et les instances du bassin enseignement qualifiant-formation-emploi pour anticiper la transition des élèves de 7e année qualifiante vers les formations pour adultes ?

La Commission communautaire française a-t-elle recensé des zones bruxelloises dépourvues d'une offre correspondant aux anciennes 7es années qualifiantes ? Comment compte-t-elle réduire ces disparités territoriales ?

Vu le décalage entre la réforme et l'offre réellement disponible, la Commission communautaire française a-t-elle prévu des mesures transitoires pour garantir qu'aucun jeune Bruxellois ne reste privé de solution de formation qualifiante ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Plusieurs réformes sont menées par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (Promotion sociale) en Fédération Wallonie-Bruxelles, suscitant de la controverse et de la résistance parmi le personnel enseignant.

La réforme dont il est question ici supprime progressivement la 7^{ème} année de l'enseignement qualifiant et professionnel au profit d'un nouveau parcours dans l'enseignement pour adultes. Son objectif affiché est de simplifier les parcours de formation, d'éviter les redondances et d'offrir aux jeunes diplômés du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) une meilleure orientation vers la spécialisation ou l'emploi.

Cette réforme a été fortement critiquée, depuis des années, et contestée par les acteurs de terrain et de l'école. Cette contestation porte surtout sur la manière dont la réforme est opérée. Selon un bilan publié par le journal Le Soir, moins de 40 formations alternatives sur la centaine annoncée auraient effectivement vu le jour à la rentrée.

De nombreux jeunes, titulaires d'un CESS, se retrouvent ainsi sans solution de formation. Pour elles et eux, c'est la double peine. Ces élèves ne peuvent s'inscrire ni dans le qualifiant, dont ils sont désormais exclus, ni dans l'enseignement pour adultes, où les sections promises n'ont pas été ouvertes faute d'inscriptions ou de moyens. Il s'agit d'une situation complètement scandaleuse pour ces jeunes qui n'ont plus de perspective. La 7^{ème} année leur ouvrira un chemin vers un emploi dans plusieurs filières. Ces études représentaient un moyen de s'insérer dans la société par l'emploi ou de continuer des études supérieures.

Lors de la dernière réunion de la commission de l'Enseignement, les représentants de l'instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi ont indiqué qu'une vingtaine de jeunes de l'enseignement technique de qualification étaient touchés par cette réforme à Bruxelles. Mais aucun chiffre n'a été communiqué pour l'enseignement professionnel.

Or, il est essentiel de savoir combien de jeunes sont concernés par cette réforme au niveau de la Commission communautaire française. Outre ce chiffre, comment ont-ils été pris en charge ? Comment la Commission communautaire française a-t-elle géré cette réforme dans ses établissements ?

Quelles autres formations ont été créées dans les écoles de la Commission communautaire française ? Celles-ci ont-elles du succès ? Autrement dit, ces jeunes qui ne peuvent plus accéder à ces 7^{èmes} années qualifiantes s'inscrivent-ils dans ces filières ? Comment qualifiez-vous, aujourd'hui, le taux d'inscription dans ces filières ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

(M. Sadik Köksal, troisième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Loubna Azghoud (MR).- Beaucoup de choses ont été dites sur la réforme de l'enseignement qualifiant. Il est néanmoins essentiel de rappeler son objectif, qui est d'organiser une offre plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux profils des élèves, et certainement pas de sacrifier les jeunes ou d'affaiblir l'enseignement qualifiant.

Aujourd'hui encore, certains cours rassemblent des élèves de quinze ans et d'autres de vingt ans. Ces publics n'ont bien évidemment pas les mêmes besoins ni les mêmes projets. La réforme met fin à cette situation en orientant les jeunes majeurs vers des dispositifs plus appropriés, notamment l'enseignement pour adultes. Il ne s'agit pas d'un déclassement, mais d'une mise en cohérence des parcours.

Rappelons également une réalité budgétaire : on continuait à financer des classes de trois ou quatre élèves, alors qu'une option quasi identique existait quelques kilomètres plus loin. Maintenir ces microstructures fragilisait les équipes, dispersait les moyens et finissait par nuire à la qualité. La réforme permet, au contraire, de consolider les options fortes, mieux équipées et plus stables.

Face aux critiques selon lesquelles certains jeunes se retrouveraient sans solution – inquiétude que je comprends –, rappelons que cette transition a été anticipée : un cadastre précis des options alternatives a été établi en concertation avec les réseaux, les pouvoirs organisateurs et les opérateurs de l'enseignement pour adultes.

Pour chaque option concernée, une solution équivalente ou apparentée existe dans le bassin, et les élèves sont protégés : maintien des allocations familiales, exemption des droits d'inscription dans certains cas, information renforcée par le biais des écoles ainsi que des cités et des carrefours des métiers et outils tels que monoréférence.be. Il ne s'agit pas d'un saut dans l'inconnu, mais bien d'une transition encadrée.

Certes, certaines ouvertures de section connaissent des retards et il existe des tensions de mise en œuvre. Mais c'est malheureusement le cas de toutes les réformes d'envergure.

Rappelons que l'enseignement pour adultes ne fonctionne pas comme l'enseignement secondaire. Les modules peuvent débuter à différents moments et les comptages ne se font pas à date fixe, mais sur la base de présence au premier dixième de chaque module. Les données actuelles sont donc provisoires et ne permettent pas encore une vision consolidée. L'absence d'ouverture dans un établissement cette année ne peut en rien nous laisser préjuger que la situation restera ainsi. Ces éléments invitent à relativiser les interprétations hâtives sur le taux d'ouverture.

Accuser la réforme de créer une double peine revient à ignorer les mécanismes mis en place pour garantir la continuité des parcours. Notre responsabilité, ce n'est pas d'entretenir l'idée que tout est fermé, mais de vérifier que chaque solution prévue existe réellement et dispose des moyens nécessaires. Cela suppose aussi une coordination étroite entre les réseaux, les opérateurs de formation et, à Bruxelles, la Commission communautaire française.

Quels dispositifs la Commission communautaire française met-elle en place pour valoriser l'enseignement pour adultes auprès des élèves, des familles et des équipes afin de faire reconnaître le rôle véritable des parcours de spécialisation ? Pour rappel, ce ne sont pas des parcours de relégation !

Comment cette réforme permet-elle de mieux articuler l'offre des écoles de la Commission communautaire française avec Bruxelles Formation et les autres opérateurs et de construire des parcours qualifiants continus, en particulier dans les secteurs en pénurie ?

M. Bruno Bauwens (PTB).- Je vous interroge en espérant que vous donnerez des réponses que la majorité MR-Les Engagés refuse de donner, même si vous ne disposez pas de données chiffrées.

L'an dernier, le Gouvernement MR-Les Engagés a décidé d'opérer une coupe de 3 % dans le budget de l'enseignement qualifiant en fermant la quasi-totalité des classes de 7^e de l'enseignement technique de qualification, sous prétexte de valoriser cette branche. Il est quelque peu surprenant d'espérer valoriser une branche de l'enseignement en supprimant des classes !

Derrière cette décision se cache l'intention d'envoyer des élèves de 17 et 18 ans dans l'enseignement pour adultes, où ils devront suivre des cours avec des « vieux » de 35 à 50 ans, qui ont déjà tout un trajet de vie derrière eux.

Les élèves concernés ont exprimé leur refus de suivre l'enseignement pour adultes, qui ne leur correspond pas, ainsi que leur souhait de rester dans leur école, avec les professeurs qu'ils connaissent.

Un mouvement d'élèves et de professeurs est né pour protester contre cette mesure. Des responsables d'écoles et des représentants syndicaux ont exprimé leur crainte de perdre leur emploi. Les syndicats et nous-mêmes avons calculé que la mesure d'économie de 3 % priverait 500 professeurs de l'enseignement qualifiant de leur emploi.

Le MR et Les Engagés ont répondu à ces craintes en promettant qu'il n'y aurait aucune perte d'emploi, et qu'aucun élève ne serait laissé au bord de la route. En outre, ils ont accusé le PTB et les syndicats de semer la peur et de propager des « fake news ».

Entre-temps, leur discours a quelque peu changé, et l'on entend aujourd'hui le MR et Les Engagés dirent qu'ils aiment et respectent les professeurs, qu'ils leur présentent leurs excuses, mais qu'ils seront obligés de réduire le nombre d'emplois.

Nous avons appris la semaine passée dans la presse que, rien que pour le Hainaut, dans les écoles provinciales, 62 équivalents temps plein étaient perdus à cause de cette réforme. Nous avons interrogé cette semaine la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (Promotion sociale), Mme Glatigny, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a répondu qu'elle ne disposait pas des chiffres et que, si des classes fermaient, ce n'était pas toujours sa faute. On peut estimer que, rien que pour le Hainaut, on arrive à 200 ou 300 équivalents temps plein perdus. Et c'est la même chose pour Bruxelles. Puisque le MR ne veut jamais donner de chiffres, nous vous les demandons à vous, Monsieur Vervoort.

Je reviens maintenant à l'essentiel : comment les professeurs peuvent-ils fournir un meilleur enseignement quand 500 emplois sont supprimés dans le qualifiant depuis un an et demi et, ensuite, 1.500 emplois à cause de l'ajout de deux heures à l'horaire des professeurs du secondaire supérieur ? Le MR se lamente du niveau qui baisse dans les

écoles et des élèves qui n'apprennent pas le français, mais comment augmenter la qualité de l'enseignement en supprimant 1.500 postes ? Je ne peux pas l'expliquer ! J'étais sur les piquets de grève il y a deux semaines, où l'on n'a évidemment pas vu le MR. Sur place, une professeure de français m'a dit qu'elle allait perdre son poste à cause de cette décision d'ajouter deux heures aux horaires. Le MR veut de l'excellence, mais il supprime, main dans la main avec les Engagés, 2.000 emplois ! C'est incompréhensible.

Combien d'élèves se retrouvent aujourd'hui sans option ?

Combien d'options ont été recréées dans l'enseignement pour adultes ?

Combien de professeurs ont perdu leur emploi et comment sont-ils aidés ? Je suis assez choqué d'entendre certains parlementaires oser demander au ministre ce que fait la Commission communautaire française pour aider les professeurs, alors que ce sont leurs partis, MR et Les Engagés, qui sont en train de les licencier. Quel culot !

Enfin, quelles sections ont été reconduites ? Selon nos chiffres, au moins 50 % des sections ne le seraient pas.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

M. Rudi Vervoort, ministre.- La première partie de ma réponse concernera les matières gérées par M. Clerfayt.

Le point relatif à l'ouverture des sections de promotion sociale et leur capacité à accueillir les publics concerne l'enseignement pour adultes, appelé, jusqu'il y a peu, enseignement de promotion sociale. Il relève de la compétence exclusive de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE), où siègent les opérateurs relevant de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a rédigé une note sur l'impact possible de la suppression des septièmes années qualifiantes (7 TQ) à Bruxelles. Le nombre d'élèves inscrits dans les 7 TQ varie entre 28 et 47 en Région bruxelloise pour les années scolaires 2021, 2022 et 2023, contre 413 en Région wallonne. L'impact de la réforme est donc modéré à Bruxelles, avec environ 50 étudiants concernés.

À Bruxelles, les filières affectées par la réforme ont déjà chacune un pendant dans la formation professionnelle bruxelloise :

- des parcours de techniciens en maintenance et diagnostic automobile, techniciens en climatisation, des formations de chef d'entreprise, de frigoriste ou, de manière alternative, de ventiliste, peuvent être suivis à l'Espace formation PME (EFP) ;
- BF technics, via le pôle formation-emploi (PFE) technicity.brussels, BF tremplin, via un partenariat SNCB/Infrabel et le centre Interface3 pour les femmes, en partenariat avec BF technics, offrent le parcours de technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels ;
- BF technics, via le PFE technicity.brussels, offre le parcours de technicien en climatisation et conditionnement d'air ;
- le parcours de barman peut se suivre chez BF métiers urbains, en collaboration avec Horeca Forma Be Pro ;
- le parcours de technicien en images de synthèse peut se suivre chez BF digital via le PFE digitalcity.brussels, BF

métiers urbains en partenariat avec Womenpreneur et BF espaces numériques en autoformation.

Concernant la coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'IBEFE, la Fédération est représentée au sein de l'IBEFE par sa compétence d'enseignement pour adultes et du secondaire qualifiant, au même titre que Bruxelles Formation et l'EFP. La question de la suppression des septièmes années qualifiantes a déjà été évoquée à plusieurs reprises entre les membres de l'IBEFE. Lors de l'assemblée plénière du mois de décembre, le représentant de l'enseignement pour adultes viendra présenter les ouvertures de sections dans les établissements d'enseignement pour adultes en 2024 et en 2025.

Pour ce qui concerne l'enseignement, à l'annonce des réformes engagées dans l'enseignement qualifiant, un groupe de travail composé des directions des établissements concernés et de l'administration a été constitué afin d'évaluer les conséquences des mesures envisagées et de définir les meilleures options.

Précisons d'abord que les mesures prévues dans le cadre de cette réforme ont conduit à proposer d'autres filières de formations pour certains élèves inscrits en septième année, comme décrit en début de réponse, si bien que les conséquences ne sont pas les mêmes pour chacune des options. Il faut aussi savoir que les options pour lesquelles le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) était un préalable nécessaire n'étaient pas affectées par les nouvelles normes.

Par ailleurs, toutes les options n'ont pas le même statut : certaines sont en effet protégées, en tant que filières uniques à Bruxelles et/ou en tant que formations à des métiers en pénurie.

La réforme avait pour objectif de revenir sur l'organisation de certaines options en septième année, en particulier lorsqu'elles sont fréquentées par des élèves ayant déjà acquis leur CESS.

L'Institut Emile Gryzon organisait cinq septièmes années, dans lesquelles étaient inscrits 69 élèves, dont 42 détenteurs d'un CESS. Notons que les 21 élèves de l'option technique d'agent aux métiers de la prévention et de la sécurité avaient un CESS, obligatoire pour accéder à cette option de septième année. L'Institut Redouté-Peiffer organisait trois septièmes années, fréquentées par vingt élèves, dont un seul disposait d'un CESS.

Je souligne que les mesures décidées ont été envisagées globalement, en ce compris une diminution linéaire de la norme d'encadrement dans l'enseignement qualifiant. Tout cela a conduit à une réflexion sur l'ensemble des filières de formation proposées dans les établissements concernés.

Cette réflexion a pris en considération les ressources disponibles, le succès des différentes filières en termes de population scolaire, l'importance de chaque filière – option et année au regard de l'ensemble du parcours de formation –, et les perspectives de développement de chacune de ces filières, options ou années. Les possibilités internes ou externes pour les élèves concernés de terminer leurs formations ont évidemment également été prises en considération. La réflexion n'a donc pas uniquement envisagé les septièmes années, mais bien l'ensemble de l'offre de formation de ces écoles.

Parmi les huit septièmes années organisées dans les deux écoles concernées (cinq à l'Institut Emile Gryzon et trois à l'Institut Redouté-Peiffer), la décision a été prise de fermer une seule septième année à l'Institut Emile Gryzon : l'une

des deux septièmes années organisées dans la filière de l'hôtellerie et de la restauration. La mesure a donc conduit à la fermeture de la septième année en sommellerie de cet Institut. Cette option accueillait un total de onze élèves en janvier 2025, dont cinq disposant du CESS.

Pour ce qui concerne la prise en charge des élèves, ceux ayant un CESS ont été orientés vers des hautes écoles ou des centres de formation, ou ont fait le choix de rejoindre directement le milieu professionnel. Les élèves sans CESS ont bénéficié d'un accompagnement afin de définir une formation alternative adaptée à leur projet. L'école n'a pas connaissance d'élèves qui n'aurait pas pu trouver une solution adaptée à leur situation.

La septième année intitulée « Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité » n'est pas concernée par la restriction. Elle continue d'accueillir des élèves, y compris ceux qui souhaitent intégrer cette section à la suite d'une année de spécialisation dans leur domaine d'étude initial.

Par ailleurs, pour compenser la disparition de la septième année « Sommellerie », l'école a pris d'autres mesures pédagogiques et a ajouté des heures de cours d'œnologie dans la grille horaire de la section Hôtellerie. De même, des notions d'œnologie ont été intégrées dans la section Traiteur, qui connaît par ailleurs un regain d'intérêt, ainsi qu'en travaux pratiques salle et/ou technologie du métier – salle. Ces adaptations permettent de maintenir les contenus essentiels liés à la sommellerie, tout en offrant de nouvelles perspectives aux élèves.

Pour l'Institut Redouté-Peiffer, l'impact de la réforme a été limité. Il n'y a pas eu de fermeture parmi les trois septièmes années organisées dans cette école. Les données observées pour l'année en cours sont très proches de celles de l'année précédente. Le nombre d'élèves inscrits en septième professionnelle était de dix-neuf en 2024-2025, contre dix-sept en 2025-2026. Aucune fermeture de classe n'ayant été enregistrée, le nombre de septièmes professionnelles reste identique.

Lors des inscriptions, entre cinq et dix élèves titulaires du CESS ont été reçus. Ils ont été orientés essentiellement vers les cours pour adultes et vers l'antenne scolaire d'Anderlecht.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - Aujourd'hui, cette réforme est présentée comme un tremplin, alors que, sur le terrain, elle est plutôt considérée comme un trou dans le sol.

Des jeunes bruxellois se retrouvent exclus des septièmes années de l'enseignement technique de qualification et sans solution en promotion sociale, les filières annoncées n'ayant jamais été ouvertes. Pour eux, c'est une double peine : ils ont un diplôme, mais pas la spécialisation, et aucune solution ne leur est proposée. On ne peut pas dire à une génération entière qu'elle doit s'adapter quand l'offre ne suit pas.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas à l'origine de cette décision. Il n'empêche que, si la réforme a peut-être atteint son objectif administratif, elle a complètement raté sa cible sur le plan humain.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - Heureusement que le Gouvernement de la Commission communautaire française essaie de limiter les dégâts. Il faut en cela le remercier.

La réforme du chômage aura un impact sur la vie de jeunes issus de milieux sociaux défavorisés. Ces jeunes essaient de s'en sortir en choisissant des filières susceptibles de leur procurer un emploi. Or, la création de ces filières, pourtant annoncée, se fait attendre. Nous laissons donc des jeunes

sans solution. Ensuite, lorsque ces jeunes rencontreront des problèmes, ce sont eux que l'on blâmera. Ce n'est pas acceptable !

Notre responsabilité en tant que décideurs politiques est de nous assurer que chaque jeune puisse trouver une solution. Annoncer des filières sans les créer en givrant le budget de l'enseignement qualifiant touchera de plein fouet ces jeunes précarisés sans solution. Il est donc crucial que la Commission communautaire française rappelle à la ministre l'Enseignement les impacts de sa réforme à Bruxelles. Il n'est pas acceptable de mener des réformes sans écouter les acteurs de terrain et sans s'assurer qu'elles n'entraînent pas d'effets pervers.

Toute société doit certes se réformer, se remettre en cause, mais ce qui est ici reproché aux niveaux fédéral et régional, c'est la manière de mener ces réformes et l'iniquité auxquelles elles mènent. Ces mesures favoriseront ceux qui sont déjà favorisés, au détriment des personnes déjà plus vulnérables. C'est inadmissible.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. le président.- Les incidents sont clos.

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME SOURCE HUB

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis plusieurs années, les associations du secteur non marchand tirent la sonnette d'alarme et rappellent qu'elles consacrent une part considérable de leur temps et de leurs ressources à des tâches de gestion administrative et logistique.

En 2024, un appel à projets a permis de soutenir la mise en place de Source Hub, une plateforme de mutualisation des achats pour les associations du secteur non marchand en Région bruxelloise, soutenue entre autres par la Commission communautaire française. Source Hub a notamment été créée en réponse aux nombreuses difficultés rencontrées par les associations du secteur non marchand et certaines ASBL dans la gestion de leurs achats.

En effet, de nombreuses associations peinaient à trouver des fournisseurs adaptés, manquaient de temps pour comparer produits et services, doutaient de la fiabilité des prestataires et estimaient ne pas bénéficier du meilleur rapport qualité-prix. Ces obstacles, loin d'être secondaires, réduisent l'efficacité des associations et les détournent de leur mission première auprès du public concerné ; au lieu de se concentrer sur des missions essentielles, les associations étaient piégées dans des difficultés logistiques.

Où en est la mise en place de cette plateforme ? Des signaux positifs ou des retours d'associations vous sont-ils parvenus ?

Comment évaluez-vous la réelle utilité de cet outil ?

Les associations ont-elles exprimé des réserves ou des réticences quant à l'usage de cette plateforme ?

Avez-vous recensé des freins spécifiques à la participation des associations ? Quelles solutions sont à l'étude pour les lever ?

Des mécanismes de vérification de la fiabilité et de la qualité des prestataires ont-ils été mis sur pied ?

Enfin, une réflexion pour élargir la plateforme à d'autres services mutualisés est-elle en cours ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Cette question concerne un aspect important et particulièrement intéressant de l'évolution du secteur non marchand. La plateforme Source Hub, dont le déploiement a débuté à l'été 2024, est une initiative soutenue dans le cadre de l'appel à projets Mutualisations 2024-2025. Elle a bénéficié d'un accompagnement financier pour la seconde moitié de 2024 et pour l'intégralité de l'année 2025, pour un montant total de 110.000 euros.

À ce stade, les premiers retours sont encourageants. La plateforme s'articule autour de trois fonctionnalités majeures : les achats groupés, un catalogue en ligne de produits et de services, et un forum d'échanges entre associations.

Le catalogue en ligne, quant à lui, recense 137 produits et services proposés par 15 fournisseurs, avec des réductions allant de 5 à 75 %, et met en avant des produits éthiques et durables. Enfin, le forum offre un espace de partage d'expériences et de recommandations, renforçant ainsi la solidarité et la collaboration entre les acteurs du non-marchand.

Depuis son lancement en juin, la plateforme a enregistré 1.315 visites, avec 158 ASBL ayant créé un compte, 13 ayant participé au premier achat groupé et 29 ayant pris contact avec des fournisseurs. Ces chiffres, bien que modestes en apparence, témoignent d'une dynamique positive pour une phase de démarrage. Ils reflètent également l'intérêt croissant des associations pour des solutions mutualisées, qui leur permettent de réaliser des économies substantielles tout en s'inscrivant dans une démarche responsable.

S'agissant de l'évaluation de l'utilité réelle de cet outil, il est encore prématuré de tirer des conclusions définitives. Conformément au règlement de l'appel à projets, une analyse approfondie sera opérée par l'administration lorsque les données complètes pour 2025 seront disponibles, notamment à travers le rapport d'activités et les justificatifs financiers attendus pour juin prochain. Cette évaluation permettra d'analyser les forces et les faiblesses du dispositif et de formuler des recommandations en vue de sa reconduction.

À ce jour, l'administration n'a pas reçu de signalements de réserves ou de réticences de la part des associations. Cela peut s'expliquer par la volonté affichée d'élargir le public cible, ce qui, en augmentant les volumes d'achat, devrait permettre d'obtenir des conditions encore plus avantageuses.

Par ailleurs, aucun frein spécifique n'a été relevé, mais une attention particulière est portée à l'accessibilité et à la simplicité d'utilisation de la plateforme, afin de garantir la participation la plus large possible.

La question de la fiabilité et de la qualité des prestataires est centrale. Le projet prévoit effectivement des critères de

sélection rigoureux pour les fournisseurs, en impliquant activement les ASBL et en s'appuyant sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'objectif est double : promouvoir des fournisseurs engagés et sensibiliser les associations à ces enjeux.

Le suivi des projets est assuré par la Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand, qui permet aux partenaires sociaux d'interroger les porteurs de projets afin d'obtenir les précisions nécessaires.

Enfin, une réflexion est en cours pour élargir la plateforme Source Hub à d'autres services mutualisés. Depuis septembre, une campagne de communication a été lancée en vue de toucher 1.500 ASBL supplémentaires, l'objectif étant de porter ce nombre à 5.000 d'ici octobre. Des discussions sont également engagées pour établir des partenariats avec des acteurs clés de l'écosystème de la mutualisation, tels que des centrales de marché, des associations et des médias. Ces collaborations devraient renforcer la visibilité et l'attractivité de la plateforme, tout en diversifiant l'offre de services proposés.

En conclusion, la plateforme Source Hub s'inscrit dans une dynamique prometteuse, qui allie économies, durabilité et solidarité. Les premiers résultats sont encourageants et les perspectives d'élargissement et d'amélioration sont réelles. Nous restons attentifs aux retours du terrain. Nous sommes aussi déterminés à faire de cet outil un levier efficace pour soutenir le secteur non marchand dans sa transition vers des pratiques plus responsables et collaboratives. Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je prends acte des renseignements communiqués.

Nous sommes, en effet, au stade du lancement. Les chiffres restent modestes, il faudra donc voir comment étendre l'usage de ces pratiques, qui semblent prometteuses. Nous attendons à présent les retours du terrain. Nous en saurons plus lorsque l'administration aura réalisé l'évaluation annoncée prochainement.

Au travers de votre réponse, nous constatons une volonté de valoriser cette plateforme, qui vise à réduire les coûts et à encourager les achats responsables. Nous veillerons dès lors à ce que vos actions répondent à la fois aux attentes du secteur et aux enjeux que vous avez énoncés.

LA PRÉVENTION DE L'INCESTE ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LES ÉCOLES RELEVANT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de Mme Loubna Azghoud

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille
et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Loubna Azghoud (MR).- L'inceste et les violences intrafamiliales demeurent aujourd'hui parmi les formes de maltraitance les plus répandues, et pourtant les plus invisibles. À Bruxelles, nous savons que trop d'enfants victimes ne sont pas identifiés à temps, en raison de tabous persistants et d'un manque de formation des premiers intervenants. C'est une réalité préoccupante que je souhaite aborder ici avec gravité.

Depuis 2012, l'EVRAS est une mission inscrite dans le Code de l'enseignement. L'accord de coopération du 7 juillet 2023 engage la Commission communautaire française, avec la

Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, à garantir la généralisation de l'EVRAS.

Cela implique des obligations concrètes : assurer des animations structurelles, recourir à des opérateurs labellisés, utiliser le guide pour l'EVRAS et mettre en place un suivi sérieux de ces actions. Ce cadre prévoit explicitement la prévention des violences intrafamiliales et sexuelles, dont l'inceste fait partie. Pourtant, sur le terrain, cette thématique reste encore trop peu abordée ou insuffisamment nommée.

À l'occasion de la Journée mondiale pour la prévention et la guérison de l'exploitation, des atteintes et des violences sexuelles visant les enfants, j'ai déjà eu l'occasion de déplorer le fait que l'inceste soit trop souvent absent des analyses institutionnelles et des dispositifs. Rappelons à cet égard que nous ne disposons pas, en Belgique, de chiffres clairs au sujet des cas d'inceste. Ces analyses manquaient par exemple dans le dernier rapport du Délégué général aux droits de l'enfant. Si la mention des violences sexuelles apparaît bien dans un des chapitres, il n'y a aucune mention relative à l'inceste. C'est un oubli involontaire, mais qui illustre le peu d'importance accordée à ce sujet.

Les enfants concernés vivent pourtant des situations d'une extrême gravité, souvent dans le silence et l'isolement. Nous avons le devoir d'y répondre avec davantage de clarté et de détermination.

Monsieur le ministre, notre cadre légal existe, nos obligations aussi, mais nous devons redoubler d'efforts pour que ces obligations produisent des effets réels et concrets dans la vie des enfants que nous devons protéger. La Commission communautaire française dispose-t-elle de données concernant les situations de violences intrafamiliales ou d'inceste signalées ou identifiées via les établissements scolaires ? Quelle est votre analyse à ce propos ?

Quels dispositifs de suivi sont actuellement utilisés par la Commission communautaire française pour vérifier que les opérateurs de l'EVRAS abordent bien les thématiques liées aux violences intrafamiliales et sexuelles, conformément au guide pour l'EVRAS ?

Quelles sont, à ce jour, les actions de formation proposées aux directions, aux enseignants, aux centres PMS et aux services de promotion de la santé à l'école, afin de les outiller au repérage, à l'orientation et à l'accompagnement des étudiants et des enfants victimes ou à risque d'inceste ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Le service de promotion de la santé à l'école (PSE) se doit de rendre compte à l'Office de la naissance et de l'enfance des situations de violences intrafamiliales ou d'inceste signalées ou recensées dans son rapport annuel. Dans ce cadre, les services PSE doivent répertorier le nombre de situations à risque, les situations de négligence ainsi que les constats de lésions, sans en préciser davantage la nature. Au cours de l'année 2024-25, le service PSE a effectué 47 constats de lésions et recensé 10 situations de contexte à risque de maltraitance. Un cas de négligence a été signalé.

Les centres PMS, quant à eux, ne disposent pas de données quantitatives sur cette problématique en particulier. Néanmoins, lorsqu'il y a suspicion de maltraitance de la part des écoles, celles-ci contactent le centre PMS ainsi que le PSE si elles le jugent nécessaire, afin que ces services puissent prendre le relais de la situation.

Par ailleurs, soulignons une fois de plus que la Commission communautaire française déploie une politique volontariste et transversale destinée à apprêter et recenser les difficultés vécues par les élèves qui fréquentent ses écoles. Cette politique vise à mobiliser et à coordonner l'ensemble des acteurs, qu'ils soient enseignants, intervenants sociaux – centres PMS, assistantes sociales, membres des cellules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, membres des cellules d'accrochage scolaire, etc. – ou paramédicaux – infirmières et psychologues. En outre, une cellule dédiée au bien-être a été mise en place et constitue un lieu d'écoute et d'orientation ouvert, notamment, aux élèves.

Cette politique, destinée à améliorer le bien-être des élèves qui fréquentent les établissements de la Commission communautaire française, est transversale, étant donné que, dans la majorité des cas, les problèmes rencontrés sont également transversaux. Il s'agit plus exactement de problèmes sociaux combinés à des problèmes médicaux et à des difficultés scolaires. En l'occurrence, la prise en considération des signaux permettant de détecter des situations de violences intrafamiliales ou d'inceste doit s'entendre au sens le plus large, autrement dit depuis le suivi scolaire – le décrochage en particulier – jusqu'au suivi médical, en passant par les indicateurs sociaux.

À titre d'exemple, le dispositif d'aide sociale mis en place depuis environ deux ans révèle de très nombreuses situations pouvant être synonymes, outre d'une grande précarité financière, d'une forme de négligence : des enfants arrivent à l'école sans avoir de quoi manger le midi, ou des enfants isolés, qui sont soit en rupture familiale soit des mineurs étrangers non accompagnés. Dans ces situations, il est déjà arrivé que la Commission communautaire française intervienne pour contribuer à mettre en place un hébergement d'urgence, notamment par le biais de ses internats.

Concernant le suivi des opérateurs de l'EVRAS, des cellules EVRAS ont été mises en place dans les écoles de la Commission communautaire française, afin de s'assurer du déploiement des animations en se conformant à l'accord de coopération et aux circulaires transmises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en particulier au guide pour l'EVRAS. Ces cellules rassemblent les enseignants concernés et les acteurs psychosociaux et paramédicaux présents dans les écoles.

Les centres PMS et les centres de planning familial se chargent des animations dans le primaire, tandis que dans le secondaire, les animations sont dans la plupart des cas assurées par les centres de planning familial. L'inceste et les violences intrafamiliales et sexuelles peuvent être abordés lors de ces animations, de même que, de façon plus générale, toutes les questions relatives aux maltraitances.

Les acteurs concernés, internes et externes, sont bien informés et outillés. Ils sont capables à la fois de transmettre les informations pertinentes et, le cas échéant, de réagir aux situations problématiques identifiées.

Rappelons néanmoins que les thématiques spécifiques abordées lors des séances d'EVRAS proviennent le plus souvent des élèves eux-mêmes. L'expérience montre en effet que les questions qu'ils soulèvent reflètent beaucoup mieux les enjeux qu'ils vivent réellement.

Pour le service de promotion de la santé à l'école (PSE), c'est l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui collecte les données relatives aux actions entreprises dans ce cadre et aux animations organisées dans les classes. Le service PSE

est particulièrement sensible aux questions liées à la maltraitance au sens large et suit lui-même des formations en permanence, qui sont données par le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance), le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines, l'Association professionnelle des médecins scolaire (APMS) et l'ONE.

En ce qui concerne les PMS, il existe des formations en interréseaux accessibles à l'ensemble des agents. Au niveau du Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné, les directions de la Commission communautaire française ont fait la demande d'organiser une formation sur la thématique de l'entretien en cas de maltraitance, pour laquelle l'administration est toujours en attente de réponse, mais qui pourra être organisée prochainement.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme Loubna Azghoud (MR).– Merci pour ces réponses et pour la coordination qui existe déjà au sein des différents organismes.

Je voudrais rappeler certains chiffres, parce que je pense que l'on ne se rend pas compte de l'ampleur du phénomène. En France, cette question fait l'objet de nombreux débats, mais ici, on n'en parle pas. Pour ma part, je pense que c'est une responsabilité collective et je vous invite à vous en emparer. La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants nous rappelle que 160.000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles en France.

La parole de ces enfants est mise en doute. Des mouvements existent pourtant pour les soutenir, ainsi que leurs familles, au niveau judiciaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 1.830 signalements de maltraitances sexuelles ont été comptabilisés en 2021. Depuis, nous n'avons pas d'autres chiffres, mais selon un article de presse, deux à quatre enfants par classe seraient concernés, sans compter ceux qui ne s'expriment pas !

Ce sujet est encore très tabou, comme nous avons pu le constater encore récemment à Anderlecht. Il ne s'agissait pas d'inceste, mais de violence sexuelle. La direction de l'école concernée était tout à fait démunie et son personnel n'osait pas parler. Il faut donc oser faire de la sensibilisation et casser les tabous. Car, si l'enfant arrive à parler, il se sent en sécurité. C'est une manière de faire avancer les choses.

**LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE L'AUTISME
BRUXELLOISE ET LE SUIVI DU DÉPLOIEMENT**

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

**à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

M. Mohamed Ouriaghli (PS).– Voici un an que la Maison de l'autisme bruxelloise fonctionne dans sa configuration transitoire. Les attentes étaient fortes : les familles et les professionnels réclamaient depuis longtemps un point d'entrée identifiable, de nature à réduire la dispersion de l'information et à offrir une première orientation fiable.

Le site autisme.brussels, qui rassemble aujourd'hui les ressources régionales, montre bien l'ampleur des besoins en matière d'accompagnement, de guidance administrative et de soutien aux proches. L'étude préparatoire confiée au centre de recherche de l'ULB Autisme en contexte : théorie et expérience (ACTE) avait d'ailleurs mis en évidence, avant

l'ouverture du site, la difficulté pour de nombreux Bruxellois de recenser les services compétents ainsi que le manque de coordination entre les acteurs de la problématique.

Depuis lors, la maison a progressivement entamé ses activités : formations, permanence d'information, dynamique communautaire, site internet et élaboration progressive d'une offre que vous avez à plusieurs reprises présentée devant cet hémicycle. Nos échanges ont également mis en avant le calendrier du futur site Usquare et précisé les pistes envisagées pour les publics éloignés du numérique.

Un an plus tard, il ne s'agit plus de juger le concept, mais d'évaluer sa mise en œuvre. Il nous faut comprendre ce qui fonctionne jusqu'à présent, les éléments qui doivent encore être consolidés ainsi que la manière dont la Commission communautaire française peut renforcer son action en matière d'autisme dans les limites de ses compétences.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan qualitatif du public qui se tourne vers la Maison de l'autisme depuis un an, en précisant quels types de profits y recourent le plus fréquemment. Comment l'équipe perçoit-elle l'évolution de cette demande ?

Comment s'organise concrètement la coordination entre la Maison de l'autisme et les services d'accompagnement agréés par le service Personne handicapée autonomie recherchée, notamment en matière d'orientation, de suivi social et de soutien aux familles ?

Comment évaluez-vous le déploiement des formations, ateliers et actions de sensibilisation, et dans quelle mesure ces activités s'appuient-elles sur les bonnes pratiques reconnues ?

Où en sont les dispositifs prévus pour les personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques ? Je pense au centre d'appels, aux supports imprimés ou aux permanences physiques.

Quelles recommandations découlant de l'étude réalisée par les chercheurs d'ACTE ont pu être mises en œuvre la première année ?

Enfin, pouvez-vous confirmer le calendrier annoncé pour le futur site Usquare, à savoir l'avant-projet définitif pour la fin 2025, les travaux en 2027 et la réception de ceux-ci en 2029 ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Rudi Vervoort, ministre. Il y a quelques jours, nous avons célébré le premier anniversaire de la Maison de l'autisme, lors d'un moment festif marqué par des rencontres et des échanges.

La Maison de l'autisme accueille un public varié dans son bâtiment à l'orée de la forêt de Soignes depuis un peu plus d'un an. Certains groupes se distinguent par la fréquence et la nature de leurs demandes. Ainsi, un nombre croissant d'institutions agréées demandent à pouvoir utiliser le château des Trois Fontaines pour y organiser des activités et des événements. Cela montre l'intérêt grandissant du secteur pour des espaces adaptés, accessibles et inclusifs.

Les adultes autistes en recherche d'orientation ou de soutien s'y rendent pour obtenir des informations sur les démarches administratives et l'accès aux droits, ou pour trouver un espace où leur parole est réellement comprise. Les parents d'enfants autistes arrivent souvent avec un besoin urgent de réponses concernant le diagnostic, la scolarisation, l'accueil,

l'hébergement, etc. Les professionnels (enseignants, éducateurs, institutions et associations) viennent, pour leur part, y chercher des conseils, des orientations, des renseignements, etc. Quant aux associations partenaires, elles font appel à la Maison de l'autisme comme lieu de coordination ou de mise en réseau en vue développer des projets ou des activités.

L'équipe observe une nette augmentation des besoins d'accompagnement individuel, d'écoute et de soutien émotionnel, ainsi qu'une forte demande de structures d'accueil spécialisées et de solutions scolaires adaptées. Les sollicitations pour des activités de loisirs destinées aux enfants et adolescents sont également en hausse, tout comme les demandes de diagnostic pour tous les âges. Beaucoup d'adultes récemment diagnostiqués s'adressent aussi à la Maison de l'autisme.

Il est évident que cet établissement répond à un besoin réel et devient un repère important. L'évolution des sollicitations traduit une confiance accrue du public, qui perçoit la Maison de l'autisme comme un lieu de soutien concret, un espace de respiration et un point de repère dans un paysage institutionnel souvent complexe.

La coordination entre la Maison de l'autisme et les services d'accompagnement agréés par le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) repose sur une organisation simple, claire et centrée sur l'accès à l'information, l'orientation adéquate et le soutien aux familles.

La Maison de l'autisme n'assure pas de prise en charge directe, mais analyse les demandes, puis oriente les personnes vers les services agréés les plus adaptés grâce à son annuaire actualisé. Elle ne propose pas de suivi social et renvoie les usagers vers des structures spécialisées lorsqu'un accompagnement régulier est nécessaire. Le soutien aux familles passe surtout par l'orientation.

Concernant le déploiement de formations, d'ateliers et d'actions de sensibilisation, il faut savoir qu'au cours de cette dernière année, la Maison de l'autisme n'a pas organisé de formations au sens strict du terme. L'équipe s'est principalement concentrée sur l'accueil, l'information et l'orientation.

L'objectif est d'assurer un déploiement progressif, structuré et cohérent, plutôt que de lancer des actions précipitées. Pour ce faire, nous sommes en train de créer un comité scientifique qui assurera que les formations et sensibilisations futures reposent sur des pratiques éprouvées, reconnues et adaptées au public autiste. La création de ce comité sera une étape-clé du développement du projet global et la garantie de bonnes pratiques.

La question de l'accessibilité pour les personnes qui ne disposent pas d'outils numériques ou ne maîtrisent pas l'informatique est bien identifiée comme un enjeu important. Plusieurs pistes existent pour favoriser leur inclusion, mais nous n'en sommes pas encore au stade de la mise en œuvre de dispositifs.

Le service Phare envisage la création d'un centre d'appels permettant au public cible d'obtenir des informations fiables et une orientation adaptée. L'idée est d'offrir un contact humain, accessible et sans passer par internet.

À ce stade, la Maison de l'autisme ne dispose pas encore d'un bureau d'accueil ouvert en permanence. Elle met à disposition quelques supports imprimés, en nombre limité, pour présenter les missions de l'institution, orienter vers les services agréés et informer sur la mise à disposition du château de Trois Fontaines.

Au cours de cette première année d'activité, plusieurs recommandations formulées par l'étude du centre de recherche de l'ULB Autisme en contexte : théorie et expérience ont pu être concrétisées. D'autres sont en voie de l'être. Les actions réalisées s'inscrivent globalement dans les axes prioritaires identifiés par l'étude.

La mise en place d'un service d'information et d'orientation au sein de la Maison de l'autisme est la recommandation la plus largement mise en œuvre.

L'étude soulignait, par ailleurs, l'importance de lieux permettant la socialisation, la réduction de l'isolement et la création de liens. La Maison de l'autisme a ainsi ouvert le château de Trois-Fontaines au public cible et y a développé des espaces et des moments de rencontre conviviaux.

Enfin, il était question de renforcer les actions de sensibilisation et de formation. Ce chantier a été entamé, mais nous attendons la mise en place du comité scientifique pour relancer les travaux.

Concernant les délais, je vous confirme les échéances annoncées pour le projet Usquare dans le calendrier opérationnel détaillé par la Société d'aménagement urbain, notre partenaire dans ce projet. La réception du bâtiment sur le site d'Usquare reste prévue pour 2029.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Ce premier bilan montre qu'il y avait un vide à combler, ce à quoi s'attelle la Maison de l'autisme. Beaucoup de familles concernées par le problème restent dans une situation peu confortable : elles sont informées, mais ne reçoivent pas de solution concrète.

L'enjeu que je perçois, par ailleurs, est d'éviter que la Maison de l'autisme devienne un lieu de passage sans relais effectif vers l'exercice des droits du public cible. Mais je suis certain que les équipes de la Commission communautaire française s'investiront pour accompagner au mieux les familles.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LES HUIT LICENCIEMENTS À BX1

Question d'actualité de Mme Patricia Parga Vega

LE PLAN DE RESTRUCTURATION CHEZ BX1

Question d'actualité jointe de Mme Angelina Chan

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Hier après-midi, nous avons appris que la direction de la chaîne BX1 avait licencié huit personnes, dont cinq journalistes, c'est-à-dire un quart de la rédaction. Cette décision a un impact direct sur ces travailleurs et leurs familles. Le groupe PTB exprime son soutien aux équipes et aux personnes concernées.

Le personnel a marqué un arrêt de travail à l'annonce de la nouvelle. Il a annoncé entamer une réflexion sur l'organisation du travail, alors que l'organe d'administration

de la chaîne demande une augmentation de la productivité tout en fragilisant son personnel.

Ces licenciements s'inscrivent dans le cadre plus large des attaques du Gouvernement MR-Les Engagés contre les médias de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le contexte actuel, marqué par la multiplication des fake news qui menacent la démocratie, des médias solides sont indispensables. Il faut garantir un service public local pluraliste et des médias dans lesquels les gens peuvent se reconnaître. Quelles mesures prendrez-vous pour garantir que BX1 reste un média public de proximité et de qualité qui reflète toute la population bruxelloise ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Mme Angelina Chan (MR).- Le personnel de BX1 a été informé la semaine dernière d'un plan de restructuration prévoyant, d'une part, le départ de huit membres du personnel et, d'autre part, la réorganisation de la chaîne. Ce jeudi, six employés ont été licenciés et deux personnes sont parties volontairement. Cette annonce suscite de fortes inquiétudes au sein des équipes des médias de proximité.

De quelles informations le Gouvernement dispose-t-il à ce stade quant aux causes et à la portée de cette restructuration ?

Comment évaluez-vous les répercussions de ces départs et de la perturbation de l'antenne sur la continuité du service ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je tiens à rappeler le contexte légal et institutionnel : BX1 est un média de proximité, qui, de par sa fonction d'information, n'est pas soumis au contrôle politique du Collège. Il n'y a pas de commissaire du Gouvernement au sein de BX1 et le conseil d'administration de BX1 est composé suivant le pacte culturel, avec une représentativité des familles politiques. C'est d'ailleurs ce Parlement qui en désigne les administrateurs.

Cela signifie que nous ne nous immissons absolument pas dans la gestion de ce média. Nous avons déjà eu ce débat lors du recrutement de la directrice générale, qui a, depuis, été désignée. Nous réunissons deux fois par an un comité d'accompagnement qui, lui, est chargé de veiller à l'application du contrat de gestion. Mais, pour le reste, nous n'intervenons pas dans la gestion quotidienne. Ce serait d'ailleurs une très mauvaise chose que le politique se mêle d'un organe chargé d'assurer l'information.

En revanche, nous serons évidemment attentifs à la qualité et au respect des objectifs fixés dans le cadre du contrat de gestion. Pour vos questions, je ne peux que vous renvoyer à vos administrateurs, que cette Assemblée a désignés. Ne vous en privez pas, si nécessaire !

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme Angelina Chan (MR).- Monsieur le ministre, je vous entends lorsque vous dites que le Gouvernement n'a pas vocation à intervenir dans la composition ou dans les décisions internes du conseil d'administration. C'est exact.

Mais permettez-moi quand même de souligner qu'intervenir ne signifie pas contrôler.

LES BUS SANS ASSURANCE

Question d'actualité de Mme Stéphanie Lange

LA SITUATION DES 335 ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP PRIVÉS DE BUS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE

Question d'actualité jointe de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Monsieur le ministre, dans la presse de ce matin, nous avons appris que plusieurs bus transportant des enfants en situation de handicap à l'école avaient été contrôlés par la police en périphérie bruxelloise. À l'issue de ce contrôle, il s'est avéré qu'ils n'étaient pas dûment assurés. Dans la foulée, les passagers des bus ont été amenés à l'école par des voitures de police. Ces enfants étant des particulièrement fragilisées, les véhiculer dans des voitures de police n'était vraiment pas une solution appropriée.

Parallèlement, des parents d'enfants bénéficiaires du transport scolaire ont reçu un courrier de la Commission communautaire française les informant que le transport scolaire de leurs enfants ne serait désormais plus organisé parce que la société de transport n'était pas en ordre d'assurance.

Sur quelles bases contractuelles et juridiques justifiez-vous ce message de la Commission communautaire française ?

La Commission communautaire française n'a-t-elle pas la responsabilité de contrôler les sociétés avec lesquelles elle travaille, afin de veiller à ce que celles-ci soient dûment assurées ? Il est par ailleurs impératif de faire en sorte que les enfants soient également assurés en cas d'accident. Que serait-il advenu si un accident s'était produit ?

Quelles mesures concrètes ont-elles été prises pour accompagner les familles et, surtout, les enfants concernés par l'interruption du transport scolaire ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et Les Engagés)

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Avouez qu'il s'agit d'une situation assez particulière : la Commission communautaire française travaille avec une société de transport dont les bus ne sont pas assurés, et des enfants ont dès lors dû être transportés en voiture de police.

Autrement dit, une administration fait appel à une société qui ne respecte pas les règles auxquelles tous les citoyens sont tenus de se conformer. Cette société transporte, en outre, des enfants. Si j'ai moi-même été choqué, que doivent en penser les parents concernés et la population de manière générale ?

Comment est-ce possible qu'une administration comme la Commission communautaire française ne puisse pas contrôler les assurances de ces sociétés de transport ?

Pouvez-vous confirmer que les inspections effectuées portent uniquement sur le contrôle technique ?

Quelles mesures ont été prises pour soutenir les familles en question ?

Il est quand même invraisemblable que la Commission communautaire française annonce la suppression de 21 circuits alors que l'organisation de ces derniers relève de sa responsabilité !

M. Rudi Vervoort, ministre.- À ma connaissance, les bus contrôlés ne transportaient pas des enfants scolarisés par la Commission communautaire française. Il faut savoir que les deux sociétés de transport concernées travaillent aussi pour la Région flamande, la Région wallonne et la VGC, c'est-à-dire pour tout l'éventail des services publics et privés dans l'enseignement spécialisé. L'École européenne est, par exemple, également concernée.

C'est lors d'un contrôle effectué par la police en Flandre que l'infraction a été constatée, à savoir que certains bus n'étaient pas assurés, entraînant une interdiction immédiate de circuler. Les enfants qui étaient transportés dans ces bus ont donc été pris en charge par la police, en voitures banalisées, de manière professionnelle.

La question du contrôle et de l'assurance est extrêmement complexe, parce que chaque véhicule est censé être assuré et que cela ne peut être contrôlé qu'en demandant une attestation. Or, il n'est pas possible de contrôler tous les bus tous les matins.

Nous avons respecté les règles d'exécution d'un marché public et avons été obligés de constater, à un moment donné, que le marché public n'était plus assuré par le prestataire. Nous devrions recevoir d'ici lundi les attestations d'assurance des sociétés de transport.

Entre le moment du constat et aujourd'hui, nous avons dû mettre en œuvre l'application des règles d'un marché public, qui nous permettent de dénoncer celui-ci, de le résilier et de lancer un nouveau marché public. Le lancement d'un nouveau marché public en cours d'année scolaire s'avérant particulièrement difficile, la solution privilégiée a été de sommer ces sociétés de se mettre en ordre d'assurance. Nous devrions avoir toutes nos assurances sur cette question en fin d'après-midi.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Apparemment, des bus seront encore annulés lundi. Nous avons vérifié cette information. Cela signifie que les assurances ne sont pas encore en ordre.

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Les parents reçoivent des messages leur annonçant que le bus de leur enfant est annulé lundi. Il faudra rétablir la communication afin qu'ils puissent s'organiser. C'est important.

En Région wallonne, ces transports ne sont pas gérés par une administration qui est sous votre tutelle mais par l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW).

Heureusement que ces bus n'ont pas eu d'accident.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Si c'était arrivé, les dommages auraient quand même été couverts.

Dès l'instant où nous sommes informés du défaut d'assurance, notre responsabilité peut être engagée si nous

ne prenons pas de mesures. Et la seule mesure que nous puissions prendre est de stopper le service.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Et si vous n'aviez pas eu connaissance de cette situation ?

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Monsieur le ministre, il vous appartient, en tant que ministre, d'anticiper ce genre de situation ! Un accident aurait pu avoir des conséquences catastrophiques mais aussi des répercussions financières pour les parents, qui auraient dû prendre en charge des frais considérables. Heureusement que cela n'a pas été le cas mais, à l'avenir, la Commission communautaire française devra faire en sorte que les entreprises auxquelles elle sous-traite le transport scolaire soient dûment assurées, d'autant qu'elles véhiculent des personnes plus vulnérables.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Monsieur le ministre, c'est une question sensible, car elle concerne des enfants vulnérables. Je pense que tous les groupes et tous les députés sont interpellés par ce sujet.

Notre rôle, en tant que députés, est d'éviter qu'il y ait de fausses notes, comme ma collègue Stéphanie Lange vient de le dire. Il faut éviter que les parents soient à nouveau placés devant des annonces de suppressions de bus, comme c'est arrivé lundi, et qu'ils ne sachent pas à quel saint se vouer. Ces problèmes doivent s'arrêter, et c'est à l'administration d'agir en ce sens.

Par ailleurs, vous nous avez expliqué qu'il était compliqué de contrôler les assurances, mais vous ne nous avez pas expliqué pourquoi. La solution consisterait à régler le problème en amont. Ces assurances sont contractées une ou plusieurs fois par an, la police fait son travail et opère des contrôles. De tels problèmes peuvent survenir, mais pour les éviter, il faut supprimer les éléments qui ajoutent de la complexité et trouver un moyen de contrôler les assurances en amont. Si on peut organiser les contrôles techniques pour que tout se passe bien, on peut faire la même chose en matière d'assurances. Il faut faire en sorte que les marchés

publics imposent un contrôle des assurances pour éviter que ce problème ne se répète.

J'espère qu'en tant que responsables politiques, nous allons trouver, avec l'administration, des solutions pour rassurer les parents, car je suis sûr qu'ils se posent les mêmes questions que Stéphanie Lange sur les accidents ! Nous leur devons des réponses. Je propose de leur envoyer un courrier pour bien leur expliquer ce qui a été expliqué ici.

M. le président.- Merci chers collègues. C'est effectivement un sujet très important. Je pense que M. le ministre a apporté les réponses dont il disposait. Espérons que cet après-midi, les opérateurs se mettront en règle d'assurance et que les bus pourront recommencer à circuler lundi prochain.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 12h36.

Membres du Parlement présents à la séance : Loubna Azghoud, Abdourahmane Baldé, Clémentine Barzin, Bruno Bauwens, Sofia Bennani, Kristela Bytyçi, Angelina Chan, Marie Cruysmans, Aurélie Czekalski, Octave Daube, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Mihaela Drozd, Amin El Boujdaini, Hanina El Hamamouchi, Jamal Ikazban, Cécile Jodogne, Gladys Kazadi, Sadik Köksal, Fadila Laanan, Ahmed Laaouej, Mounir Laarissi, Stéphanie Lange, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Gisèle Mandaila, Hennan Oflu, Mohammed Ouriaghli, Amélie Pans, Patricia Parga Vega, John Pitseys, Marisol Revelo Paredes, Françoise Schepmans, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Mehdi Talbi, Sevket Temiz, Gaëtan Van Goidsenhoven, Cécile Vainsel et Manon Vidal.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte et Rudi Vervoort.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES,
DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

MARDI 2 DÉCEMBRE 2025

1. Projet de décret ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026
doc. 42 (2025-2026) n° 1
2. Projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026
doc. 42 (2025-2026) n° 2
3. Divers

Membres présents : M. Mustapha Akouz, M. Abdourahmane Baldé, Mme Aurélie Czekalski, M. Elhadj Moussa Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Petya Obolensky (remplace Mme Mihaela Drozd), M. Hennan Oflu (suppléé M. Sadik Köksal), M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Patricia Parga Vega, Mme Farida Tahar, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Olivier Willocx.

Étaient également présents à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et M. Benoît Jamotton (représentant de la Cour des comptes).

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

MARDI 25 NOVEMBRE 2025

1. Présentation de l'outil Cadastre 2.0 par l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi Bruxelles (IBFE Bruxelles)
2. Divers

Membres présents : Mme Leila Azghoud (suppléé Mme Aline Godfrin), Mme Clémentine Barzin (remplace M. Bertin Mampaka Mankamba, excusé), Mme Kristela Bytyçi, Mme Angelina Chan, Mme Isabelle Emmery, M. Kalvin Soiresse Njall (remplace M. Hicham Talhi, excusé), Mme Cécile Vainsel et M. Yusuf Yıldız.

Membres absents : M. Bruno Bauwens, Mme Stéphanie Lange, M. Petya Obolensky et Mme Patricia Parga Vega.

Ont également assisté à la réunion : Mme Cécile Jodogne et Mme Joëlle Maison (députées), M. Bernard Clerfayt (ministre), ainsi que Mme Louise Cartuyvels et Mme Valentine Swanet (personnes auditionnées).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

1. Auditions sur la thématique de la santé en milieu fermé
2. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala, M. Mustapha Akouz, M. Abdourahmane Baldé (remplace Mme Mihaela Drozd), Mme Kristela Bytyçi (suppléé Mme Anne-Charlotte d'Ursel), Mme Ariane de Lobkowicz, Mme Gladys Kazadi, M. Sadik Köksal (suppléé Mme Françoise Schepmans), M. Petya Obolensky, Mme Amélie Pans (présidente), M. John Pitseys (remplace M. Kalvin Soiresse Njall) et Mme Cécile Vainsel.

Membre absente : Mme Hanina El Hamamouchi.

Ont également assisté à la réunion : Mme Gisèle Mandaila (députée) et Mme Marion Guémas et Mme Rosalie Le Guilloux (personnes auditionnées).

COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET ET DU COMPTE DU PARLEMENT

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

- 1. Élection du Bureau**
- 2. Compte 2024 du Parlement francophone bruxellois**
doc. 39 (2025-2026) n° 1
- 3. Proposition d'ajustement du budget 2025 et de budget initial 2026 du Parlement francophone bruxellois**
doc. 40 (2025-2026) n° 1

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala (remplace Mme Fadila Laanan), Mme Ariane de Lobkowicz (remplace Mme Loubna Azghoud), M. Marc-Jean Ghysels (président), M. Elhadj Moussa Diallo (*partim*), Mme Aline Godfrin, Mme Gladys Kazadi (*partim*), M. Hennan Oflu (remplace Mme Amélie Pans, excusée), Mme Patricia Parga Vega, M. Oliver Rittweger de Moor, M. Temiz Sevket et Mme Farida Tahar.

Membres absentes : Mme Clémentine Barzin et Mme Manon Vidal (excusée).

Étaient également présents à la réunion : M. Bertin Mampaka Mankamba (président du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (conseiller adjoint).

ANNEXE 2**COUR CONSTITUTIONNELLE**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 13 novembre 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 100, 101 et 102 de la loi du 5 novembre 2023 « portant diverses dispositions en matière d'économie » (modifications de la loi du 30 juillet 2013 « relative à la revente de titres d'accès à des événements »), introduit par la société de droit suisse « Viagogo GmbH » et la société de droit de l'État du Delaware « Viagogo Entertainment Inc. » (146/2025) ;
- l'arrêt du 13 novembre 2025 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article L3321-6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, interprété en ce sens qu'est illégale une taxe, même non enrôlée d'office, établie sur la base d'un règlement-taxe communal qui prévoit une obligation de déclaration sans fixer lui-même le délai dans lequel le redevable doit retourner à l'administration communale le formulaire de déclaration que celle-ci lui a envoyé, ne viole pas l'article 170, § 4, de la Constitution (147/2025) ;
- l'arrêt du 13 novembre 2025 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 47bis, § 2, du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6

de la Convention européenne des droits de l'homme (148/2025) ;

- l'arrêt du 13 novembre 2025 par lequel la Cour :
 1. annule l'article 725bis/1, § 3, du Code judiciaire, tel qu'il a été inséré par l'article 22 de la loi du 15 mai 2024 « portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses II », en ce qu'il ne garantit pas que les représentants de l'ordre judiciaire au sein du comité de gestion commun, visé à l'article 42, alinéa 1er, de la loi du 18 février 2014 « relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'organisation judiciaire » puissent systématiquement s'opposer à des développements, à des usages ou à des abus du Registre central qui affecteraient l'indépendance ou la confiance dans la conservation des données qui y sont enregistrées ;
 2. rejette les recours pour le surplus (149/2025) ;
- les recours en annulation et les demandes de suspension des articles 3, 5, 6, 8 et 9 de la loi du 18 juillet 2025 « modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne les conditions pour le regroupement familial », introduits par M.S. et H.A. et par A.H et A.A.

